

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 NOVEMBRE 2011

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire, qui a régulièrement convoqué le Conseil Municipal le 10 novembre 2011.

N° DE DOSSIER : 11 G 00 - NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire ouvre la séance de ce Conseil Municipal et demande à Monsieur HAÏAT, secrétaire de séance, de procéder à l'appel.

Etaient présents :

Monsieur LAMY, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAAD, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD.

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur LAMY.
Monsieur MAILLARD à Monsieur HAÏAT.
Monsieur STUCKERT à Madame DE CIDRAC.
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur FAVREAU.

Secrétaire de séance :

Monsieur HAÏAT.

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2011 et demande s'il y a des observations sur ce document.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ce procès-verbal.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu des actes administratifs et explicite quelques dossiers. Les donations de Madame Hélène LEGRAND et de Monsieur Lukas KANDL sont présentées dans le couloir du grand hall de l'Hôtel-de-Ville. Concernant le marché signé avec la société NOVASOL, des prestations supplémentaires envisagées n'ont pas été mises en œuvre et sont donc supprimées du contrat.

**N° DE DOSSIER : 11 G 01 -PROGRAMMATION EN CONSERVATION /
RESTAURATION DE COLLECTIONS DE LA MAISON NATALE CLAUDE
DEBUSSY - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur HAÏAT commente une illustration. Il rapporte qu'en 2012, sera fêté le 150^{ème} anniversaire de la naissance de Claude DEBUSSY. À cette occasion, auront lieu une série de manifestations. Tout d'abord, la Maison natale Claude DEBUSSY va prêter des pièces importantes de sa collection au musée de l'Orangerie à Paris, qui organise une exposition sur le thème « Claude DEBUSSY, la Musique et les Arts ». Cette exposition ira ensuite au « Bridgestone Museum » à Tokyo (Japon).

Deuxième grand événement, la Maison Claude DEBUSSY exposera à Saint-Germain-en-Laye, sur le lieu même de la naissance du compositeur entre le 10 mars et le 16 septembre 2012, ses autres collections qui réunissent des souvenirs de famille de Claude DEBUSSY, des objets de sa vie quotidienne ou des objets liés à son travail musical. S'y ajouteront des monuments dédiés à sa mémoire, œuvres des plus grands sculpteurs, et des pièces intéressantes issues du dépôt permanent de la Cité de la Musique et de prêts provenant du Musée d'Orsay, du Musée Bourdelle et de la Cité de la céramique de Sèvres.

En vue de leur présentation, il s'avère nécessaire de restaurer les quatre-vingt-huit œuvres suivantes :

Institution	Domaine	Contenu	Coût HT	Coût TTC
Maison natale Claude Debussy	Arts graphiques	35 pièces (lettres, partitions musique, livrets, cartes postales)	3 724 €	4 454 €
	Photographies	31 pièces (portraits carte papier albuminé, photos petit format sur papier albuminé ou salé)	3 200 €	3 827 €
	Métal	20 pièces (cadres de photos, médailles, diapason, monogramme, gomme, sculpture de Rubinstein).	1 116 €	1 334 €
	Bois	Ecran, inv. 986.3.1	660 €	789 €
		Pot à pinceau en bambou et bord doré inv. 985.1.1	220 €	263 €
		Canne de Claude Debussy, inv. 986.1.1	110 €	132 €
		Métronome inv. 986.4.1	660 €	789 €
		2 plumes en bambou, inv. 985.1.2 et 985.1.3	220 €	263 €

	Textiles	Costume de chef d'orchestre de Claude Debussy, inv. 985.3 .3.1 à 5	2 439 €	2 917 €
		Etole inv. 985.1.8	1 122 €	1 342 €
		Parties textiles d'un sous-main inv. 986.6.2	943€	1 128 €
Musée municipal	Sculpture	Aristide Maillol, <i>La musique, Hommage à Claude Debussy</i> , pierre, 1932, inv. 976.4.256 (sculpture et socle)	1 080 €	1 292 €
	Total		15 494 €	18 530 €

Parmi celles-ci figurent donc des arts graphiques, des photographies, des objets en métal ou en bois, des textiles et des sculptures. Monsieur HAÏAT présente à cette occasion quelques-uns de ces objets (des écrits et médaillons, la canne de Claude DEBUSSY, son métronome, un pare-feu, son costume de chef d'orchestre, un bronze, une œuvre d'Aristide Maillol intitulée « La musique, Hommage à Claude DEBUSSY »).

Le coût total de cette opération s'élève à 18 530 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces propositions de programmation en conservation / restauration et de solliciter deux subventions : une subvention d'investissement au taux maximum auprès de l'État pour le programme de restauration et une subvention de fonctionnement au taux maximum auprès de l'État et du Conseil Général des Yvelines pour le déroulement de l'exposition elle-même, dont le coût est estimé à 49 000 € TTC.

La Commission « éducation - culture - sports » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire considère que le 150^{ème} anniversaire de la naissance de Claude DEBUSSY constituera un événement important pour sa ville de naissance, à laquelle la Municipalité se devait de donner un éclat certain.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 11 G 02 - TRANSPORTS EN COMMUN - CONCLUSION DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PARTENARIALE DE TRANSPORTS

Madame de JOYBERT rappelle que la Ville attribue depuis le début des années 1970 des cartes de transports intra-muros permettant aux bénéficiaires de voyager sur le réseau de bus de la Ville. À ce jour, cette carte est attribuée gratuitement aux :

- personnes âgées de 65 ans et plus, retraitées et domiciliées à Saint-Germain-en-Laye depuis au moins un an ;
- personnes âgées de 60 à 65 ans, retraitées, domiciliées à Saint-Germain-en-Laye depuis au moins un an et non imposables sur le revenu.

En 2011, près de 1 400 Saint-Germainois sont détenteurs de cette carte, dont une quarantaine ont entre 60 et 65 ans.

Depuis le 30 août 2010, un nouveau réseau de bus, « Résalys », a été mis en place dans le cadre d'une convention partenariale signée par les communes de Fourqueux, Aigremont, Chambourcy, Mareil-Marly, l'entreprise « Veolia Transport » et le STIF. Ce contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2016.

En tant qu'autorité organisatrice des transports, le STIF définit la politique tarifaire, décide de la création des titres de transports et fixe les tarifs. La convention partenariale conclue entre la Ville, Veolia Transports et le STIF prévoit que la carte intra-muros reste valable jusqu'au 31 décembre 2011. Elle doit être remplacée, à compter du 1^{er} janvier 2012, par un titre de transport existant à l'échelon régional. À défaut, ce titre de transport spécifique ne sera plus valable sur le réseau de bus Résalys.

Ainsi, soucieux de maintenir une incitation au transport collectif, tout en actualisant sur deux ans le dispositif pour tenir compte du nouvel âge de départ à la retraite, la carte intra-muros sera remplacée par un Pass'Local pour l'année 2012, opération financièrement neutre pour la Ville. Ce titre de transport sera attribué gratuitement aux :

- Saint-Germainois de 66 ans et plus, retraités et n'exerçant aucune activité professionnelle ;
- Saint-Germainois de 61 à 66 ans, retraités, n'exerçant aucune activité professionnelle et non imposables sur le revenu.

La condition de résidence depuis au moins un an à Saint-Germain-en-Laye est supprimée.

En cas de perte ou de vol de cette carte, une nouvelle carte pourra être attribuée en contrepartie de l'acquittement de la somme de 10 € par le bénéficiaire.

Pour 2013 et les années suivantes, un nouvel avenant devra être passé avec le STIF.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet d'avenant n° 2 à la convention partenariale de transports, d'autoriser Monsieur le Maire à le signer et fixer le tarif de la carte de remplacement.

Les Commissions « travaux - urbanisme - environnement » et « affaires sociales » ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que la moyenne d'âge des détenteurs de cette carte s'élève à 78 ans, ce qui est plutôt surprenant. Il précise que le coût de cet avenant sera imputé sur le déficit global de la liaison. Monsieur le Maire rappelle les multiples présentations au Conseil Municipal des textes qui lient la Ville au STIF et observe que si ce régime est accepté par le STIF pour l'année 2012, la Ville n'a à l'heure actuelle aucune certitude pour l'année 2013. Une nouvelle négociation s'avèrera vraisemblablement nécessaire. Il souligne à nouveau l'importance du Pass'Local, qui doit continuer à jouer son rôle, malgré le positionnement du STIF qui n'autorise plus désormais les collectivités à agir seules avec les transporteurs, puisque seul le STIF est autorisé à organiser les transports collectifs.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 11 G 03 - COMMISSARIAT DE POLICE - RÉAMÉNAGEMENT DE L'ACCUEIL ET DE BUREAUX - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Madame GENDRON commente des diapositives. Elle rappelle que les locaux du rez-de-chaussée du commissariat central de police sont situés 19 rue de Pontoise dans un immeuble qui appartient à la Ville. Ces locaux doivent être réaménagés pour améliorer l'accueil du public et les conditions de travail des fonctionnaires de police.

Afin de rendre le bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite, deux rampes vont être créées pour permettre l'accès à chaque aile du bâtiment. Tous les bureaux recevant du public (accueil, bureau du chef de poste, local fouille, local intendance, bureaux des plaintes) vont être réaménagés et rénovés. Ces travaux entraînant des changements d'affectation de locaux et des modifications de façades, un permis de construire doit être déposé.

Afin de mener à bien cette opération et lancer les procédures administratives réglementaires, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- engager les démarches réglementaires d'urbanisme nécessaires à la réalisation de cette opération,
- signer tout document s'y rapportant.

La Commission « travaux - urbanisme - environnement » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que la Ville poursuit la rénovation du commissariat de police. Il rappelle que la dernière étape concernait les vestiaires du personnel. La nouvelle restauration concerne l'accueil ainsi qu'un certain nombre de bureaux. Il considère que chacun comprendra que cela est indispensable.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 11 G 04 - OPÉRATION « VÉLOROUTE ET VOIE VERTE PARIS/LONDRES »

Monsieur ROUSSEAU commente une illustration. Il rapporte que l'Assemblée départementale a adopté un schéma de « Véloroutes et Voies Vertes » dont l'objectif est d'offrir aux Yvelinois un réseau continu de 500 km d'itinéraires cyclables. Ces itinéraires permettront notamment de développer le tourisme et de mettre en valeur le patrimoine des Yvelines. Parmi ces itinéraires, la « Véloroute Voie Verte Paris/Londres », qui traverse le département de Chatou à Conflans-Sainte-Honorine par Saint-Germain-en-Laye, doit être ouverte pour les Jeux Olympiques de Londres, organisés à l'été 2012.

Le Conseil Général des Yvelines, en s'appuyant sur des bureaux d'études spécialisés, ainsi que différentes fédérations d'usagers cyclistes, est pilote de cette opération. Il subventionne, avec le Conseil Régional d'Île-de-France, les collectivités dans la réalisation de ce type d'aménagements à hauteur de 80 % du coût H.T. des travaux.

Cet itinéraire « Paris/Londres » traverse la commune de Saint-Germain-en-Laye sur 4,42 km dans sa partie nord.

La répartition foncière n'étant pas homogène, quatre sections peuvent être identifiées :

1^{ère} section : 2,4 km de forêt, dont le propriétaire est l'État et le gestionnaire l'ONF. Les travaux visent l'amélioration du chemin existant par des opérations de confortement des sols et de l'élagage.

2^{ème} section : 1,6 km le long du mur de l'étang du Corra, dont les propriétaires sont l'ONF et la Ville de Paris et les gestionnaires l'ONF et le SIAAP. Les travaux portent sur le percement du mur et la création d'une piste cyclable bidirectionnelle avec mise en place d'une clôture et de portillons, ainsi que de sas protégeant la traversée de sangliers.

Le coût estimatif des travaux des sections 1 et 2 s'élève à 246 100 € TTC.

3^{ème} section : 250 mètres de raccordement entre les sections 1, 2 et 4 (échangeur de la RN 184 près de la route principale), dont le propriétaire et le gestionnaire est le Conseil Général des Yvelines. Les travaux, dont le coût estimatif s'élève à 80 000 € TTC, sont à la charge du Conseil Général des Yvelines.

4^{ème} section : 170 mètres le long de la route centrale, dont le propriétaire est la Ville de Paris et le gestionnaire le SIAAP. Les travaux visant la création d'une piste cyclable après franchissement de la route centrale et raccordement à la cité de la Garenne sont à la charge du SIAAP pour un coût estimé à 95 680 € TTC. La participation financière de la Ville sur cette section est limitée à 10 % TTC du montant des travaux, soit 9 600 €.

Afin d'optimiser les opérations de travaux et de récupérer la FCTVA, la Ville de Saint-Germain-en-Laye se propose d'être maître d'ouvrage sur les sections 1 et 2, puisque le SIAAP ne peut pas récupérer directement la TVA.

Compte tenu des participations du SIAAP, du Conseil Général des Yvelines et du Conseil Régional d'Île-de-France, le coût résiduel pour la Ville s'élève à 53 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à être maître d'ouvrage de cette opération pour les sections 1 et 2, à verser une subvention au SIAAP d'un montant maximal de 9 600 € et à solliciter les subventions correspondantes au taux le plus élevé auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

La Commission « travaux - urbanisme - environnement » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire estime qu'il s'agit d'une opération intéressante liée au Jeux Olympiques de Londres. Il observe cependant que l'ONF se trouve structurellement désargenté et ne participe que symboliquement au financement de cette opération.

Monsieur QUÉMARD est interpellé par cette opération. En effet, la vélo-route, qu'il voit d'un bon œil, est rejetée à la limite de la forêt et de la commune, le long du mur qui longe l'Etang du Corra, qu'il juge peu sympathique. Dans ce contexte, Monsieur QUÉMARD se demande s'il n'aurait pas été préférable de tracer un parcours légèrement différent permettant de passer devant le Pavillon de la Muette ou d'autres lieux de nature plus sympathiques. Monsieur QUÉMARD souligne qu'il fréquente régulièrement cet endroit sans le considérer vraiment agréable. Il souligne l'effet d'aubaine lié à cette opération, avec un coût de 53 € pour un projet dont le montant total non négligeable s'élève à 421 000 €. Aussi, il se demande à nouveau s'il n'aurait pas été préférable de tracer un parcours un peu plus agréable.

Monsieur le Maire note que plusieurs parcours ont été évoqués y compris en Commission. Certains plaidaient pour une route faisant le tour par le nord de l'emprise du SIAAP, le long de la Seine. D'autres préféraient un trajet passant devant la Muette. Monsieur le Maire juge que chacun est libre de ses opinions. Il a récemment observé cet espace situé le long du mur qui longe l'Etang du Corra avec Monsieur PIVERT pour des raisons se rapportant au PSG et ajoute que la piste a déjà pris forme à hauteur du petit rond-point dans ce secteur.

Monsieur le Maire considère les déclarations de Monsieur QUÉMARD comme un point de vue, mais juge que ce tracé a le mérite de l'efficacité. La Muette est en effet assez souvent encombrée et de manière parfois peu sympathique.

Monsieur FRUCHARD rappelle que ce parcours existe et que la vélo-route est en chantier depuis une dizaine d'années déjà. Le parcours a donc été fixé il y a longtemps et a pris forme en banlieue parisienne pour se poursuivre jusqu'à Dieppe de manière progressive. Il ne s'agit donc en rien d'une nouveauté liée uniquement aux Jeux Olympiques de Londres. Monsieur FRUCHARD annonce que son Groupe est favorable à cet aménagement, mais qu'il ne doit pas faire oublier les problèmes de circulation piétonne, cycliste et cavalière en forêt de Saint-Germain.

Monsieur le Maire considère que cette question n'entre pas dans le sujet et ne figure pas à l'ordre du jour.

Monsieur FRUCHARD fait cependant valoir qu'il a été saisi par plusieurs riverains et élus de l'Avenue Kennedy. Ainsi, le dimanche 6 novembre, un accident assez grave impliquant un cycliste est survenu à proximité de l'étang du Corra. C'est dans ce même secteur qu'un cavalier est mort dans les années 90. Chaque week-end, des dizaines de randonneurs traversent à leurs risques et périls, sans aucune indication pour les automobilistes, la nationale 184 au niveau de la Croix de Noailles. Ils suivent par là même le parcours des oratoires, recommandé par l'Office du tourisme, bien que cette traversée piétonne ne soit pas encadrée. Monsieur FRUCHARD note ensuite que, depuis plus de deux ans, les riverains de l'avenue Kennedy se plaignent de l'accès dangereux à l'arrêt de bus de la départementale 190 par temps de pluie. Selon les propos même de Monsieur le Maire, un équipement devait être réalisé au cours de l'été par les services de l'État. Or, Monsieur FRUCHARD constate qu'à ce jour, rien n'a été fait. Pour lui, le problème ne se limite pas à la seule nationale 184. Un accident grave s'est en effet produit le 11 décembre 2010 à hauteur du Golf de Saint-Germain, sur la départementale 190. Le même risque existe quelques centaines de mètres plus loin, au niveau de la route de la Mare aux Bœufs.

Toujours selon Monsieur FRUCHARD, à l'image de la piste cyclable Saint-Germain / Poissy, la traversée des voies en forêt, à quelques exceptions près, n'a pas été prévue. Même si cette responsabilité incombe au Conseil Général et à l'État, la Mairie pourrait jouer un rôle moteur et faire évoluer cette situation. Monsieur FRUCHARD rappelle que, depuis 11 ans, il suit cette situation de très près et a adressé à plusieurs reprises des courriers au Maire sur ce sujet. Il constate que des progrès importants ont été réalisés dans l'organisation du stationnement aux abords de la fête des Loges et s'en félicite. Cependant, pour Monsieur FRUCHARD, il s'agit du seul point noir résolu au cours des dix dernières années.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 11 G 05 - STATION D'ÉPURATION SEINE AVAL D'ACHÈRES - REFONTE GLOBALE ET REFONTE DE L'UNITÉ DE PRÉTRAITEMENT - ENQUÊTE PUBLIQUE

Madame BOUTIN commente une illustration. Elle rapporte que le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le dossier d'enquête publique relatif à la refonte globale du site Seine Aval du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), ainsi que celle de l'unité de prétraitement, première phase de cette refonte globale. Elle présente ensuite le SIAAP en quelques chiffres.

Pour Seine Aval :

- 5,6 millions de Franciliens sont raccordés à ce site.
- 3 millions m³/ jour d'eaux usées pluviales sont traités, dont 1,7 millions m³/ jour à Seine Aval.

Puis, Madame BOUTIN informe que la refonte globale poursuit trois engagements majeurs :

- éradiquer les nuisances, autrement dit, tendre vers un facteur nuisance de zéro ;
- améliorer les performances de dépollution pour être conforme à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), directive européenne 2010. À ce titre, elle rappelle que le SIAAP est aujourd'hui en conformité avec une autre Directive concernant les Eaux Résiduelles Urbaines (DERU). Cette directive imposait au SIAAP une élimination à hauteur de 80 % de la pollution phosphatée et de 70 % de la pollution azotée. Comme cet objectif est déjà atteint, l'objectif de la refonte proposée aujourd'hui porte donc sur la DCE, qui impose la restauration d'un bon état écologique des eaux superficielles et souterraines ;
- améliorer l'ergonomie et les conditions de travail.

Elle signale ensuite que le parti pris d'implantation concernant la refonte globale consiste à recentrer l'unité de traitement du SIAAP sur la partie est du site et faire de la partie centrale une zone de transition paysagère. On trouve donc sur la gauche la plaine pure et simple, au milieu la zone de transition, et à droite la zone opérationnelle dédiée à la chaîne de traitement des eaux.

Le financement du projet représente plus d'un milliard d'euro, qui sera financé par le SIAAP, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la Région Île-de-France. Le calendrier prévisionnel des travaux s'étale d'aujourd'hui à 2020.

Madame BOUTIN explique que la première étape de la refonte porte sur l'unité de prétraitement, c'est-à-dire le traitement des eaux usées à leur arrivée sur le site. L'objectif en la matière est triple à savoir une modernisation et une extension de l'unité de prétraitement, avec construction d'un équipement complémentaire, la couverture des bassins de dessablage et de dégraissage, qui sera doublée d'un système de désodorisation par absorption chimique des composés odorants, avec un effet très positif sur les odeurs et l'augmentation de la capacité des installations pour les adapter aux variations de débit, grâce à la mise en place d'une filière spécifique pour les débits excédentaires par temps de pluie. Elle rappelle qu'en 2010 huit déversements excédentaires se sont produits, en raison des conditions météorologiques. Cette augmentation de la capacité des installations permettra d'éviter les rejets des eaux polluées dans le milieu naturel.

Ainsi que le précise Madame BOUTIN, l'enquête publique porte tout à la fois sur la refonte globale du site et celle de l'unité de prétraitement. Chacun des deux dossiers comporte un état initial du site, un descriptif du projet et un descriptif des effets du projet sur l'environnement, ainsi que des mesures compensatoires et réductrices de ces effets.

Madame BOUTIN explique avoir étudié ce dossier depuis la Commission urbanisme. Il comporte une étude très soignée des impacts des travaux sur l'environnement, tout particulièrement en ce qui concerne le sol, le sous-sol, les eaux souterraines et les eaux superficielles, le milieu naturel, le paysage, les facteurs humains, les niveaux sonores et les odeurs, la gestion des sous-produits et des déchets, le climat, les effets du projet pendant la phase de travaux et la santé publique en général. À chaque fois qu'un impact prévisible est décelé sur l'un de ces paramètres, des mesures compensatoires et réductrices sont prévues.

Madame BOUTIN commente quelques illustrations dont :

- **Les eaux souterraines**

Pour prévenir l'éventuel impact des produits chimiques qui peuvent être déversés dans les eaux souterraines, l'accent a été mis sur l'étanchéité des équipements et des ouvrages. En outre, un stockage en cuve étanche a été prévu pour tous les produits chimiques qui seront utilisés, lesquelles cuves seront installées sur des volumes de rétention, puisqu'il s'agit d'une zone inondable.

- **Le bruit**

Cet élément n'a pas fait l'objet d'une fiche, mais Madame BOUTIN reconnaît que les activités peuvent être bruyantes. C'est la raison pour laquelle toutes les activités qui peuvent générer du bruit seront enclouées et les locaux qui les accueilleront feront l'objet d'une isolation acoustique particulière.

- **La récupération, la valorisation des déchets et l'élimination des boues polluées**

Les sables et les graisses issus de la phase de prétraitement seront réutilisés sur le site ou acheminés vers des filières (ex : travaux publics). Les boues polluées seront éliminées sur place, grâce à un procédé d'oxydation par voie humide.

Pour toutes ces raisons, Madame BOUTIN propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur ce dossier de refonte globale et de l'unité de prétraitement. Cette proposition est assortie toutefois d'un certain nombre de réserves. La première tient à l'exclusion d'une partie de la zone transitoire paysagère qui a été classée dans le PLU en zone U1, car il a été prévu d'y installer, une fois que cette zone sera récupérée par la Ville de Paris, une zone d'activités dans le domaine de la recherche et du développement pour le secteur de l'eau. La Ville souhaiterait la réservation de cette zone à cette fin.

La deuxième remarque a trait au maintien du schéma de circulation, présenté dans le cadre du dossier d'enquête publique. Il prévoit une voie de contournement nord pour les véhicules et les circulations douces et deux voies de contournement nord et sud pour les circulations douces.

La troisième réserve tient au devenir des habitations existantes dans le secteur d'intervention, ainsi que le relogement des habitations. Madame BOUTIN souhaite que ce point soit précisément abordé, dans la mesure où un certain nombre d'habitations sont vouées à disparaître dans le cadre de ce projet.

La Commission « travaux - urbanisme - environnement » a émis un avis favorable à la majorité.

Monsieur le Maire remercie Madame BOUTIN pour cette présentation très complète. Il ajoute que la nouvelle fiche présente une petite adjonction par rapport à celle examinée en Commission, dans la mesure où il n'a été possible de rencontrer le Commissaire enquêteur que le 8 novembre. Par conséquent, les points présentés dans la fiche actualisée envoyée avec le dossier officiel tiennent compte de cette rencontre. Monsieur le Maire précise avoir clôturé le registre de l'enquête publique dans la soirée à 17 heures. Il sera possible de transmettre des observations supplémentaires durant une quinzaine de jours. La présente délibération sera d'ailleurs transmise.

Monsieur PÉRICARD fait part de quelques observations. Il souligne que Monsieur le Maire a évoqué la clôture du registre ce même jour. Cependant, dans l'avis publié dans le Journal de Saint-Germain, il est déclaré qu'il sera ouvert jusqu'au 17 décembre. Il espère qu'il s'agit d'une erreur. Celle-ci peut avoir des conséquences fâcheuses pour certaines personnes qui souhaitaient émettre un avis. Il serait peut-être bon de rappeler aux personnes qu'elles disposent d'une quinzaine de jours supplémentaires.

Monsieur PÉRICARD observe ensuite qu'il est prévu, dans le projet de refonte, une libération d'une superficie de 300 hectares par la Ville de Paris. Cependant, le phasage de cette libération n'est pas explicité. Il imagine que ceci est lié aux travaux qui sont, pour leur part, phasés. Monsieur PÉRICARD remarque également que plusieurs projets sont prévus sur cette zone. Il juge difficile de comprendre, à la lumière des documents remis, comment se concilie l'ensemble des projets qui ont lieu sur cette zone nommée « Eco-plaine ».

À ce propos, Monsieur PÉRICARD s'étonne que Madame BOUTIN n'ait pas repris ce terme, pourtant mentionné par le SIAAP. Il souhaiterait par conséquent obtenir une vision d'ensemble sur les projets autour de la Plaine d'Achères.

Monsieur le Maire reprend Monsieur PÉRICARD, estimant que ce terme de Plaine d'Achères n'est pas le terme usuel. Il est fait habituellement mention de la Plaine agricole ou de la Plaine d'Achères et de Saint-Germain, dans un ordre ou dans un autre.

À l'heure actuelle, trois zones coexistent dont le devenir semble fort distinct. Pour Monsieur le Maire, ce débat est une réelle avancée par rapport à ce qui s'est déroulé pendant des dizaines d'années, voire plus. La zone est (côté Maisons-Laffitte) est définitivement et intégralement vouée à abriter la station d'épuration et ses installations modernes et renforcées. La mise en conformité avec la DERU représentait 350 millions d'euro et ce chantier de modernisation représentera près de 1,5 milliard d'euro. Cette station se conforte dans son rôle de première station européenne et deuxième station par le monde. De l'autre côté, vers Achères, un projet de confluence est en préparation des deux côtés de la RN 184. Ce projet est implanté côté est, à cheval sur les territoires des communes de Saint-Germain-en-Laye et d'Achères, sur près de 200 hectares, sur les 300 que la Ville de Paris cèdera probablement à l'Etablissement public foncier des Yvelines, s'il en est ainsi décidé. Ceci correspond d'ailleurs à la volonté des pouvoirs publics. Entre les deux espaces, une zone intermédiaire existe, jusqu'alors très largement occupée par le traitement des boues qui sera abandonné par le SIAAP d'ici 10 à 12 ans. Ces activités seront totalement rapatriées dans la zone que ce syndicat occupe principalement aujourd'hui et classée Seveso. Cette zone intermédiaire est concernée par ce projet. Dans celle-ci des parties constructibles et inconstructibles existent.

La partie constructible, est actuellement occupée par les locaux du SIAAP pour le traitement des boues, de l'administration générale et la maison de l'environnement. Dès que cette partie sera abandonnée, la Municipalité souhaite, sur les emprises existantes, créer une zone d'activités autour de l'environnement et de l'eau. C'est ce qui a été prévu dans le PLU.

Monsieur le Maire explique ensuite que sur la zone ouest, du côté de la nationale 184, à la suite de sa rencontre avec le Directeur Général du PSG, la Ville pourrait offrir le cas échéant un site alternatif au club, compatible avec les exigences du port de confluence. Il assure que tous ces éléments seront précisés au cours des années à venir, mais il est possible que les changements s'opèrent de manière rapide, notamment du côté du port de confluence.

Monsieur FRUCHARD évoque la forme que prend l'enquête publique autour de l'usine d'assainissement. Lors du précédent Conseil Municipal, il était apparu que l'augmentation du COS n'avait suscité que deux réactions, après une concertation engagée par la Ville. Cette nouvelle enquête publique lui semble encore plus confidentielle que la précédente. Il remarque qu'en début de semaine, alors que la consultation était sur le point de prendre fin, le registre ne comportait aucun commentaire public. Il estime que cet état de fait résulte d'un problème de communication autour de ce projet, qui concerne pourtant un montant de 1,37 milliard d'euro. Malgré l'importance de ce dossier, les Saint-Germainois ne se sont pas déplacés.

Monsieur FRUCHARD signale que les dossiers disponibles au centre administratif représentent un millier de pages, sans compter les plans et annexes. Ces documents sont aussi dépourvus d'annexes alphabétiques. Par conséquent, celui qui cherche des informations précises sur quelques sujets choisis ne peut le faire et risque d'y consacrer des heures. De plus, il faut s'adapter aux heures d'ouverture du centre administratif. Les conditions matérielles de consultation n'étaient donc pas idéales. Il constate par ailleurs que le dossier était indisponible sur le site de Seine Aval ainsi que sur celui de la Commission nationale du débat public. Sur ces deux sites internet se trouvaient en revanche des brochures d'une quinzaine de pages jugées superficielles et complaisantes par Monsieur FRUCHARD. Selon lui, l'échec de cette enquête publique peut être attribué à un manque d'informations. Le réel dossier était en revanche très fouillé sur certains sujets, comme la pollution de l'air, de l'eau ou encore le bruit. Ces éléments auraient pu fortement intéresser le public.

Sur le fond, Monsieur FRUCHARD relève des enjeux multiples autour des différents types de pollution, la sécurité des salariés, sujet essentiel pour cette usine, ainsi que des conséquences financières et foncières pour une telle opération fortement liées les unes aux autres.

S'agissant de la pollution de l'eau et de l'air, les procédés chimiques choisis consomment beaucoup d'intrants et réclament un espace limité. D'autres alternatives s'appuyaient sur des traitements plus doux, plus écologiques, sur une surface toutefois plus grande. À travers ces choix, Monsieur FRUCHARD comprend que la libération d'une partie de la plaine faisait figure d'objectif prioritaire pour la Ville. Par ailleurs, il note que cette installation ne répond à la législation qu'en partie puisque, pour les nitrates, l'engagement de respecter la réglementation ne court que jusqu'en 2019. Au-delà, les seuils limites pourraient être dépassés. Monsieur FRUCHARD juge ce problème très grave.

Il remarque ensuite que le bilan carbone présenté est au final très succinct. Ce document ne présente aucune alternative, alors même que cette question a été débattue voilà quelques années. Il avait été évoqué la question de la méthanisation. Cette technique est déjà utilisée sur le site de Seine Aval pour produire une partie de l'énergie consommée sur place. C'est le statu quo qui a été choisi en la matière. La production du méthane se poursuivra dans les conditions et les quantités déjà constatées aujourd'hui.

À l'heure actuelle, le taux d'autonomie énergétique est de 64 %. L'usine produit 64 % de l'énergie qu'elle consomme sous forme de gaz et d'électricité. Il est prévu dans le dossier de faire passer ce taux d'autonomie de 65 à 70 %. Ce progrès serait donc extrêmement modeste, alors même que d'autres usines sont d'ores et déjà autonomes à plus de 80 %. Pour Monsieur FRUCHARD, c'est ce standard qui est la norme à l'heure actuelle. Les industriels du secteur visent les 100 %, qui ne constituent en rien un maximum. Ainsi, cette usine sera bien en-deçà d'autres installations du même type, très faible du point de vue de l'efficacité énergétique, alors même que le montant des investissements dépasse 1,370 milliard d'euro.

Le développement durable est présenté comme un axe fort du projet dans la brochure que Monsieur FRUCHARD qualifie à nouveau de complaisante. Les pages 14 et 15 abordent cette question et passent sous silence le fait que le tonnage de CO₂ augmentera de 7 %. L'investissement très important consenti sur ce dossier aboutira à des rejets accrus de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Ceci est d'autant plus étonnant que la quantité d'eau traitée par l'usine est appelée à décroître graduellement. L'installation demeurera la plus grande usine du SIAAP, mais les tonnages traités devraient se réduire. Malgré cela, les émissions de CO₂ augmenteront. Pour Monsieur FRUCHARD il est fort surprenant que le bilan énergétique reste très partiel. Le dossier ne fournit pas d'information sur tous les postes d'émission de dioxyde de carbone, ainsi que cela est expliqué dans le document lui-même. Pour lui, ceci rappelle la discrétion des syndicats qui gèrent des incinérateurs d'ordures, à l'image du SICTOM et du SIDRU pour les émissions de gaz à effet de serre.

Monsieur FRUCHARD se dit très surpris que l'usine de Seine Aval émette 3,5 fois moins de CO₂ que l'usine d'Azalys, malgré les tonnages traités. Les tonnages de CO₂ générés par la dégradation de bactéries aérobies ne figurent pas, par exemple, dans le dossier. Pour lui, ces non-dits sont très gênants.

En conclusion, Monsieur FRUCHARD considère que tout se passe comme si les marges de manœuvre techniques avaient profité à l'opération foncière. Toutes les marges de manœuvres ont, selon lui, été utilisées au profit de la réduction de la surface de l'usine pour consommer encore plus de produits chimiques. Ceci permettra de réduire les nuisances olfactives, de mettre au niveau de la législation actuelle l'installation, au regard de la qualité de l'eau rejetée. Cependant, à terme, l'installation ne sera pas à niveau. Pour Monsieur FRUCHARD, tout ceci « sent » donc l'affaire foncière. Il cite les projets du port et du PSG. Il note, par ailleurs, que le dossier précise à certains endroits que le développement de la méthanisation a été refusé pour ne pas franchir le seuil bas Seveso. Monsieur FRUCHARD plaide cependant pour un effort accru en la matière, quitte à franchir ce seuil bas, pour améliorer le bilan énergétique et le bilan carbone. Ces choix n'ont pas été faits. Par conséquent, le Groupe de Monsieur FRUCHARD n'approuvera pas le projet présenté.

Monsieur le Maire remercie Monsieur FRUCHARD pour son intervention et l'invite à transmettre ses remarques au SIAAP. Il constate simplement que la zone des projets n'est pas la zone concernée par ce dossier. Il remarque enfin que ces terrains appartiennent à la Ville de Paris. Après ces réserves et commentaires, Monsieur le Maire met aux voix l'avis.

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD votant contre, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 11 G 06 - DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT ET PROCÉDURE DE VENTE DU BIEN SIS 59 BIS RUE DU PONTEL

Madame NICOT commente une illustration. Elle rapporte que, reconnu bien vacant sans maître, le bien sis 59 bis rue du Pontel a été intégré dans le domaine privé communal par délibération en date du 4 octobre 2007.

Cette parcelle cadastrée AN 73, d'une superficie mesurée de 133 m², avait été proposée à la vente lors de la séance du 7 février 2008, sur la base d'une estimation réalisée par France Domaine de 100 000 €. L'opération n'a pas pu être réalisée en raison du désistement de l'acquéreur.

Aujourd'hui, la construction située sur la parcelle est très délabrée et régulièrement squattée. La Ville est intervenue en engageant une procédure de démolition, réalisée en octobre 2011. Afin d'améliorer la constructibilité de cette parcelle et d'y permettre la réalisation d'une construction suffisamment grande, il est envisagé d'y adjoindre une partie de la parcelle voisine cadastrée AN 72. Cette parcelle est un délaissé de voirie, ressortant du domaine public de la Ville. Les deux parcelles réunies formeront une emprise de 197 m² permettant la réalisation d'une construction de 68,95 m², voire 89,63 m² en cas de majoration BBC.

France Domaine a estimé la valeur vénale à 1 120 €, hors coût de démolition, pour les deux parcelles AN 72 et AN 73.

Cette partie détachée de la parcelle AN 72 a été clôturée et présente une superficie de 64 m². Il convient d'en constater la désaffectation préalable au déclassement pour vente au plus offrant après mesures de publicité.

La Commission « travaux - urbanisme - environnement » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Dans la mesure où la construction a été détruite et que la destruction a pris plus de temps car il y avait plus d'amiante que prévu, Monsieur le Maire pense que l'adjonction de la parcelle AN 72 à la parcelle AN 73 permettra à la Ville, qui n'a aucune raison d'en rester propriétaire, de disposer de meilleures possibilités pour la vente de ce terrain.

Madame FRYDMAN a vu cette parcelle et a l'impression qu'il s'agit du domaine de la Ville. Le plan fait figurer un triangle, alors même qu'il s'agit d'une courbe suite à l'annexion d'une partie du terrain sur la route. Dans ces conditions, elle se demande s'il ne serait pas nécessaire de lancer une enquête publique.

Pour Monsieur le Maire ce dossier n'entre pas dans le cadre des procédures d'enquête publique. Il remarque, cependant, que les observations de Madame FRYDMAN sont tout à fait exactes. Entre le triangle et l'arrondi du carrefour il existe un délaissé relevant du domaine public. Ceci restera en l'état et sera verdi pour améliorer la qualité visuelle.

Dans la mesure où la Ville a rencontré beaucoup de difficultés pour vendre cette parcelle, Madame FRYDMAN craint qu'il en soit de même cette fois. Elle se demande dès lors pourquoi la Ville n'a pas demandé aux voisins de l'acheter, ce qui aurait permis à la commune de conserver la pelouse verte.

Pour Monsieur le Maire, cet espace était trop petit pour le voisin. Il est aussi impossible de privilégier une solution plutôt qu'une autre dans le cadre d'une vente qui doit être ouverte à tous.

Rappelant que la Ville avait augmenté la surface de cette parcelle, Madame FRYDMAN pense qu'il était possible de la vendre aux voisins.

Monsieur le Maire confirme l'impossibilité de céder ce terrain de gré à gré aux voisins. Il a été contraint de procéder à un appel d'offres. Par ailleurs, le voisin n'était pas intéressé par la surface de ce terrain, trop petite à son goût. Cette personne va, maintenant, pouvoir concourir comme d'autres personnes. Suite à une remarque de Madame FRYDMAN, Monsieur le Maire précise que l'évaluation de 100 000 € a été portée à 120 000 €. La différence n'est ainsi pas colossale.

Madame FRYDMAN s'étonne de l'inexistence d'une enquête publique.

Monsieur le Maire indique que la parcelle n'était pas affectée au service public. Il s'agit d'une propriété privée, qualifiée de bien vacant et sans maître, dont la Ville a hérité. Cette parcelle est délabrée et n'a aucune utilité pour la commune.

Madame FRYDMAN souhaite connaître le devenir des sapins présents sur la parcelle.

Monsieur le Maire ne disposant pas de la réponse la communiquera ultérieurement.

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD votant contre, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 11 G 07 - LISIÈRE PEREIRE - ACQUISITION DES EMPRISES RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

Monsieur LEBRAY commente une illustration. Pour réaliser l'opération de la « Lisière Pereire », la Ville souhaite maîtriser l'ensemble du foncier sur le site des anciennes franges ferroviaires.

En 2009, la Ville a acheté 25 509 m² auprès de la SNCF au prix de 4,8 millions d'euro, soit 188 €/m².

Afin de poursuivre cette opération, la Ville projette l'acquisition des terrains appartenant actuellement à Réseau Ferré de France (RFF). Il s'agit de deux parcelles de 951 m² et de 5 048 m² situées à l'ouest de la voie ferrée :

- l'emprise de 951 m² issue des parcelles AB 211 et AB 296 forme les lots B et F de la propriété RFF, sur l'emplacement réservé n° 71 du plan local d'urbanisme. Les rampes d'accès piéton ont été réalisées en passage sous voie SNCF sur cette emprise et relient la rue Turgot à la place Christiane Frahier. Son prix a été négocié à 11 000 € avec RFF ;
- la seconde emprise de 5 048 m², issue des parcelles AB 211 et AB 296, constitue les lots A, C et D de la propriété RFF. Elles seront acquises au prix de 949 024 €, soit 188 €/m².

France Domaine a estimé la valeur vénale de ces deux terrains à 1 120 000 €, valeur assortie d'une marge de négociation de 15 %.

Conformément à la réglementation en vigueur, la Ville prendra en charge les frais de reconstitution des installations RFF comprenant le débranchement des aiguilles, le déplacement de voies et la reconstitution du bâtiment de brigade de sécurité de Saint-Germain-en-Laye vers une autre gare le long de la ligne de Grande Ceinture pour un montant de 296 780 €.

L'acquisition des terrains RFF s'effectuera pour un montant total de 1 256 804 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette acquisition aux conditions sus énoncées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Les Commissions « affaires financières » et « travaux - urbanisme - environnement » ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Suite à une remarque, Monsieur le Maire constate que l'avis de la Commission est bien unanime, dans la mesure où le dossier n'a fait l'objet que d'une seule abstention.

Monsieur le Maire indique qu'il ne restera plus à la Ville qu'à acquérir la parcelle TIBBETT et BRITTEN de 1 927 m², sachant que l'accord vient d'être trouvé par Monsieur LEBRAY, puisque cette société est en liquidation judiciaire. La Ville possédera alors la maîtrise complète de cette opération. Monsieur le Maire espère ainsi présenter ce dossier au Conseil Municipal du début de l'année 2012, à moins que cela puisse se faire lors de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre prochain.

Pour Monsieur PÉRICARD, si la Ville parvient, d'ici la fin de l'année, à acquérir la totalité de l'emprise foncière destinée au projet d'aménagement des franges ferroviaires et qu'un début de démantèlement des rails et des aiguillages a alors lieu, la Ville se retrouvera propriétaire d'un terrain dont on sait, qu'il est, à certains égards, pollué. Dans ce contexte, Monsieur PÉRICARD se demande si un plan de dépollution a été prévu.

Monsieur le Maire confirme qu'une dépollution aura lieu. Au-delà, ce terrain devra être redéfini, restructuré et réaménagé en fonction des projets présentés en matière d'activité et logements. Un véritable plan-guide va donc être élaboré. Il comportera une série de dispositions pour lesquelles le Cabinet de Jacques FERRIER a été sélectionné. Ce plan-guide ne sera pas remis avant le mois de mars.

Rappelant avoir assisté à la Commission d'appel d'offres qui a sélectionné ce Cabinet, Madame FRYDMAN se dit étonnée d'avoir constaté, au moment du repas, que certains affirmaient déjà que ce cabinet serait retenu. Pour elle, le dossier présenté détruira une partie de la forêt, remplacée par des pelouses, du sable ou des promenades. Aussi, elle votera contre considérant que ce projet dénature la forêt.

Monsieur le Maire a entendu ce point de vue, rappelant que Madame FRYDMAN s'était abstenue lors de la réunion de la Commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD votant contre, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 11 G 08 - 21 ALLEE DU TRIBOULET - REGULARISATION FONCIERE

Madame GENDRON indique qu'un élargissement de l'allée du Triboulet est nécessaire pour améliorer la desserte cette voie. La Ville a donc réalisé les travaux d'élargissement à la fin des années 80 et au début des années 90, mais la situation foncière des parcelles AS 1736-1747-1748 et 1750 sises 21 allée du Triboulet n'a jamais été régularisée.

Afin de procéder à la régularisation foncière, il convient de procéder à une acquisition et à une cession de terrains entre la Ville et les propriétaires fonciers, Monsieur QUEMENER et Madame BIENFAIT. Ainsi, la Ville doit céder à ces personnes deux emprises représentant 2 m² environ et acquérir deux autres emprises représentant 106 m² environ.

France Domaine a évalué les terrains à échanger à 70 € le mètre carré.

Les propriétaires ont toutefois accepté le principe d'un échange à titre gratuit, conformément à la promesse d'échange signée par eux en date du 14 octobre 2011.

La cession des 2 m² appartenant au domaine public interviendra après désaffectation et déclassement, sans enquête publique préalable car elle n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte de l'allée du Triboulet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver :
 - les modalités de cet échange,
 - la désaffectation et le déclassement préalable des deux emprises représentant 2 m² appartenant à la Ville et sise 21 allée du Triboulet,
 - l'échange sans soulte à intervenir entre la Ville et les propriétaires des parcelles AS 1738-1747-1748 et 1750 sises 21 allée du Triboulet et concernant des emprises respectives de 2 m² et de 106 m²,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet échange.

La Commission « travaux - urbanisme - environnement » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que cette régularisation est bien évidemment liée à la mutation envisagée sur la parcelle.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° D DOSSIER : 11 G 09 - ACTUALISATION DES EMPLOIS FAISANT L'OBJET D'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION

Madame GOMMIER signale, que par délibérations des 28 juin 2001, 4 octobre 2002, 10 juillet 2008 et 17 décembre 2009, le Conseil Municipal s'est prononcé sur les emplois ouvrant droit à logement de fonction. Il est proposé de synthétiser et d'actualiser cette liste.

Des logements de fonction sont attribués à certains agents municipaux pour tenir compte des missions qui leur sont confiées dans le cadre de leur emploi et compenser les contraintes de présence nécessaire au bon fonctionnement du service. Ces attributions peuvent s'effectuer à titre gratuit ou moyennant redevance selon les contraintes liées à l'exercice des fonctions.

Les modifications suivantes sont proposées :

- attribution d'un logement, à titre gratuit, en nécessité absolue de service pour l'emploi de Directeur Général des Services,
- attribution d'un logement, à titre onéreux, moyennant redevance pour l'emploi de Directeur Général Adjoint des Services,
- attribution nouvelle d'un logement de fonction, à titre gratuit, en nécessité absolue de service pour les emplois de :
 - agent de maintenance des écoles et des centres de loisirs,
 - gardien des groupes scolaires Beethoven et Frontenac,
- suppression d'attribution de logements de fonction pour le gardien du centre de loisirs d'Aigremont et celui du nouveau cimetière et prise en compte des suppressions d'attribution de logement pour les emplois de gardiens à la résidence pour personnes âgées Berlioz et au groupe scolaire Henri Dunant.

Cette proposition a été parallèlement soumise au Comité technique paritaire qui, lors de sa séance du 19 octobre 2011, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les modifications ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

La Commission « affaires financières » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° D DOSSIER : 11 G 10 - REGIME INDEMNITAIRE DU CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX

Madame GOMMIER rappelle qu'un décret du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux a conduit à la fusion des deux cadres d'emplois de techniciens et de contrôleurs de travaux sur les bases suivantes :

Grades avant le décret du 9/11/2010	Grades après le décret du 9/11/2010
Technicien supérieur en chef	Technicien principal de 1 ^{ère} classe
Technicien supérieur principal	
Contrôleur en chef	
Technicien supérieur	Technicien principal de 2 ^{nde} classe
Contrôleur principal	
Contrôleur	Technicien

Cette modification rend nécessaire l'adaptation du régime indemnitaire en vigueur actuellement. Celle-ci ne pouvait être mise en application tant que l'Etat n'avait pas défini les grades équivalents au sein de la fonction publique d'Etat.

La mise en application de ce nouveau régime indemnitaire a été rendue possible par le décret n° 2011-540 du 17 mai 2011 qui fait référence au sein de la fonction publique de l'Etat sur ces nouveaux grades.

Par ailleurs, un arrêté du 31 mars 2011 a revalorisé le taux de base de l'ISS, le portant de 360,10 € à 361,90 €. Ces textes permettent à la Ville de transposer le régime indemnitaire de ce nouveau cadre d'emplois dans le cadre de cette nouvelle réglementation.

Le régime indemnitaire des agents de catégorie B de la filière technique est défini par les délibérations du 2 octobre 2003 et du 21 avril 2005. Il est constitué de deux primes :

- la prime de service et de rendement (PSR),
- l'indemnité spécifique de service (ISS).

Le coefficient de modulation individuelle concernant ces deux primes doit être également actualisé. Les précédentes délibérations les avaient fixées à 1.005 pour la PSR et à 0.7 pour l'ISS. L'actualisation de ces taux vise à harmoniser les sommes perçues par les agents et à conserver au minimum les montants perçus jusqu'alors. Pour cela, il est proposé d'adopter les coefficients de modulation ci-dessous :

Grades	PSR - Coefficient de modulation individuel		ISS - Coefficient de modulation individuel	
	Coefficient précédent	Coefficient proposé	Coefficient précédent	Coefficient proposé
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1.005	1.005	0.7	0.7
Technicien principal de 2 ^{nde} classe	1.005	0.8	0.7	0.55
Technicien	1.005	1.005	0.7	0.7

Afin de tenir compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi occupé, le montant individuel peut en outre être modulé, pour la PSR, dans la limite du double du taux de base défini réglementairement et, pour l'ISS, dans la limite d'un plafond fixé à 1,1.

L'actualisation des taux de base de ces deux primes se fera conformément aux réglementations en vigueur.

Cette proposition a été parallèlement soumise, pour avis, au Comité technique paritaire qui, lors de sa séance du 19 octobre 2011, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Ce nouveau régime indemnitaire prendra effet à compter du 1^{er} décembre 2011. L'ensemble des agents permanents titulaires et non titulaires sera concerné.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'attribution de ce régime indemnitaire selon les modalités présentées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

La Commission « affaires financières » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit donc d'une mise à jour pour tenir compte des nouveaux textes, sans qu'aucun agent ne soit pénalisé.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 11 G 11 - AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE

Monsieur AUDURIER rappelle qu'un contrat de délégation de service public a été conclu entre la Ville et la société Vinci Park Services le 1^{er} janvier 2008 pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie pour une durée de 4 ans. Le contrat actuel se terminera le 31 décembre 2011.

Le stationnement payant sur voirie représente environ 1 100 places, principalement en centre-ville. Les prestations à la charge du délégataire sont les suivantes :

- l'entretien pendant toute la durée de la convention des 70 horodateurs qui restent la propriété de la Ville,
- les marquages horizontaux délimitant les emplacements ainsi que les signalisations horizontales et verticales,
- la collecte des droits de stationnement pour le compte de la Ville et le reversement direct au Trésor Public via la création d'une régie de recettes.

Dans le cadre de la réflexion de la Ville sur sa politique de stationnement, différents sujets pouvant impacter cette prestation sont en cours d'études, dont notamment le périmètre du stationnement, les tarifs, la mise en place de paiements dématérialisés, la création d'abonnements spécifiques ou l'installation de bornes-minutes.

L'article L 1411-2 du code général des collectivités territoriales permet de prolonger les contrats de délégation de service public pour motif d'intérêt général.

Ainsi, afin de définir au mieux le périmètre des prestations attendues, il est souhaitable de prolonger le contrat en cours pour une période de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public du stationnement payant sur voirie pour prolonger le contrat en cours de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2012.

Les Commissions « affaires financières » et « travaux - urbanisme - environnement » ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire souligne que la Ville a besoin de ces délais pour ajuster le nouveau cahier des charges, tenant compte notamment de la réflexion conduite avec Monsieur BAZIN d'ORO vis-à-vis des commerçants qui souhaitent développer des « stationnements minute », pour leurs clients ne désirant pas rentrer dans les parkings souterrains. Par ailleurs, il signale que ce sujet sera abordé à nouveau lorsque la Ville sera, soit dans le cadre d'une nouvelle DSP, soit dans le cadre d'un marché public de fournitures.

Monsieur LÉVÊQUE demande quelques précisions sur les principales orientations figurant dans ce cahier des charges et le sens global qu'elles revêtent pour la Ville.

Excepté le stationnement minute – nouveauté importante pour la Ville avec bientôt l'installation de bornes minute –, Monsieur le Maire explique que l'enjeu porte actuellement sur l'extension éventuelle du stationnement payant à certaines zones. En effet, le stationnement résidentiel ayant été rejeté à nouveau, pour la deuxième fois, dans les quartiers où la Ville souhaitait le mettre en place, l'objectif est désormais d'inscrire ce point dans un cahier des charges. Ce sujet pourra alors revenir devant le Conseil Municipal avant un délai de six mois, afin de repréciser ces orientations.

Toujours dans le même esprit et rappelant que Monsieur le Maire a déjà eu l'occasion d'en parler, Monsieur PÉRICARD estime que certaines mesures auraient pu être étudiées, comme des interdictions de circulation pour les véhicules les plus polluants. Aussi, il demande si ce type de pistes de réflexion est aujourd'hui définitivement écarté ou si cela reste encore à l'étude.

Tout d'abord, Monsieur le Maire précise qu'un Maire n'a pas le pouvoir d'interdire la circulation à un véhicule. En outre, il signale que le sujet des véhicules électriques est actuellement en discussion – ce qui d'ailleurs n'impactera pas forcément le futur marché ou la future DSP. Mais, afin d'encourager les véhicules électriques, il confirme que la Mairie réfléchit actuellement à une possible exonération pour une partie de leur durée de stationnement, au moins à titre expérimental. Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que ces pistes ne sont pas forcément toutes liées à une DSP.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 11 G 12 - GARANTIE D'EMPRUNT OPIEVOY - RÉHABILITATION DE 20 PAVILLONS ET AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS 75 RUE PEREIRE

Monsieur SOLIGNAC commente une illustration. Il rapporte que ce dossier concerne une série de pavillons sis au 75 rue Pereire, habités par une vingtaine de familles qui souhaitent y rester. Ceci étant, il souligne que la réhabilitation devient maintenant urgente. L'OPIEVOY envisage de réaliser des travaux pour un montant total d'environ 1,3 million d'euro. Il a besoin pour cela d'emprunter une somme de 1,1 million d'euro environ par l'intermédiaire de trois prêts, à faible taux d'intérêt et sur des durées relativement brèves :

Prêt P.A.M.

Montant :	683 513 €
Durée :	20 ans
Taux d'intérêt :	2,35 % révisable en fonction de la variation du taux du livret A (Valeur août 2010)
Différé d'amortissement :	2 ans
Taux de progressivité :	0 à 0,5 %

Eco Prêt

Montant :	280 000 €
Durée :	15 ans
Taux d'intérêt :	1,90 % révisable en fonction de la variation du taux du livret A (Valeur août 2010)
Différé d'amortissement :	2 ans
Taux de progressivité :	0 à 0,5 %
Révisabilité des taux :	Non révisable

Pour le financement des travaux des aménagements des espaces extérieurs :

Prêt P.A.M.

Montant :	140 474 €
Durée :	10 ans
Taux d'intérêt :	2,35 % révisable en fonction de la variation du taux du livret A (Valeur août 2010)
Différé d'amortissement :	2 ans
Taux de progressivité :	0 à 0,5 %

En contrepartie de quoi, la Ville disposerait d'un contingent de quatre pavillons. Aussi, cette opération est largement souhaitée et favorable à la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- garantir le prêt passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur pour l'opération située 75 rue Pereire,
- signer tous documents se rapportant à cette garantie d'emprunt.

Les Commissions « affaires financières » et « affaires sociales » ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Pour Monsieur le Maire, la Ville poursuit cette politique de réhabilitation des HLM en liaison avec les sociétés d'HLM, sachant que, vu l'état de ces pavillons, ils en ont bien besoin.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 11 G 13 - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES

Madame RICHARD rappelle que, lors de la séance du 16 décembre 2010, le Conseil Municipal a adopté la répartition des crédits de subvention pour l'année 2011.

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d'application du 6 juin 2001, une convention précisant les objectifs fixés par la Ville et les moyens mis à sa disposition, notamment en termes de personnels ou de locaux, doit être signée avec chaque association bénéficiant d'une subvention municipale de plus de 23 000 €.

Dix associations sont concernées par cette obligation :

- La Clef, dont les objectifs sont :
 - animer un lieu de vie accessible à tous,
 - jouer un rôle actif dans l'animation de Saint-Germain-en-Laye,
 - impliquer également plusieurs réseaux départementaux, régionaux ou nationaux.
- Les Centres Sociaux LA SOUCOUBE et L'AGASEC, dont les objectifs sont :
 - développer l'animation sociale locale des quartiers,
 - construire une offre culturelle et éducative pour les enfants, les adolescents et les familles,
 - accompagner les personnes en difficulté.

- L'Estival, dont les objectifs sont :
 - organiser des manifestations ou activités culturelles et notamment un festival,
 - promouvoir la diversité des musiques,
 - fédérer une équipe de bénévoles.
- Le Saint-Germain Hockey Club, dont les objectifs sont :
 - maintenir l'élite hommes et femmes dans le haut Championnat de France,
 - initier et former le tissu scolaire à la pratique du hockey sur gazon,
 - faire évoluer les licenciés du club et notamment les jeunes.
- Le Paris Saint-Germain Football Club - Section Amateurs, dont les objectifs sont :
 - former des jeunes pour les faire progresser jusqu'à un niveau fédéral,
 - organiser le fameux tournoi de la Pentecôte,
 - développer le foot féminin,
 - élever le niveau de la division 1 féminine,
 - augmenter le nombre de licenciés.
- Maisons-Laffitte - Saint-Germain-Poissy Rugbyvelines, dont les objectifs sont :
 - former des éducateurs,
 - faire valider les diplômes et encourager les licenciés à devenir capacitaires en arbitrage.
- L'Amicale et l'Entraide du Personnel Communal, dont les objectifs sont pour le volet social :
 - accompagner les événements familiaux des personnels,
 - attribuer des prêts de secours,
 - organiser un arbre de Noël.

L'Amicale développe également un volet culturel et loisirs, dans le cadre duquel elle organise des loisirs et des manifestations.
- La Maison des Associations Saint-Germanoise - MAS, dont les objectifs sont :
 - entretenir et développer une communication interassociations à travers des manifestations diverses et notamment une conférence sur la comptabilité des associations,
 - communiquer et mettre à disposition du matériel et des locaux.
- Le Trait d'Union Etoile Saint-Germanoise - TUESG, dont les objectifs sont :
 - promouvoir le sport dans neuf sections (basket, ultimate, tennis de table, badminton, qui dispose depuis cette année d'une section jeunes, roller-skate, boxe française et canne de combat).

Noms des associations	Montants votés	Dates d'échéance
La Clef	480 000 €	3 septembre 2011
Centre Social LA SOUCOUBE	405 000 €	31 décembre 2011
Centre Social L'AGASEC	323 000 €	31 décembre 2011
L'Estival	70 000 €	31 décembre 2011
Saint-Germain Hockey Club	47 000 €	31 décembre 2011

Paris Saint-Germain Football Club - Section Amateurs	46 000 €	31 décembre 2011
Maisons-Laffitte - Saint-Germain-Poissy Rugbyvelines	33 000 €	31 décembre 2011
Amicale et d'Entraide du Personnel Communal	27 000 €	31 décembre 2011
Maison des Associations Saint-Germanoise - MAS	25 000 €	31 décembre 2011
Trait d'Union Etoile Saint-Germanoise - TUESG	33 000 €	10 juin 2012

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler les conventions conclues avec ces associations pour une validité jusqu'au 31 décembre 2014.

La Commission « affaires financières » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission « affaires sociales » a émis un avis favorable à la majorité.

Monsieur le Maire rappelle que tout le monde connaît bien ces associations, qu'elles sont parfaitement intégrées dans le tissu Saint-Germanois et qu'elles jouent un grand rôle dans la Ville, tant culturel, social que sportif. De plus, chaque élu entretient avec leurs responsables des relations tout à fait satisfaisantes.

Monsieur LÉVÊQUE fait part de quelques remarques. Tout d'abord, son Groupe juge que l'élaboration d'une feuille de route à trois ans représente une bonne chose pour ces associations qui reçoivent des subventions de montants importants. Cependant, ce document ne concerne qu'une dizaine d'associations sur la centaine que compte la Ville. Trois d'entre elles représentent tout de même entre 323 000 € et 480 000 € de subventions annuelles et six autres entre 25 000 € et 70 000 €.

Monsieur LÉVÊQUE juge qu'il serait important de rendre systématique la mention des effectifs aux publics qui fréquentent ces associations, alors que cela n'est pas le cas jusqu'à présent. Ces éléments se retrouvent dans certaines conventions, alors que d'autres ne les évoquent pas. Parfois, il est fait mention d'annexes qui ne sont pas jointes au document.

Pour Monsieur LÉVÊQUE, il ne s'agit pas d'établir des comparaisons entre ces diverses associations, mais la présence dans un même document de l'ensemble des conventions donne une vue d'ensemble sur les dépenses prévues et sur le poids des subventions municipales accordées par rapport à ces dépenses. Ainsi, il est possible de mieux mesurer le niveau d'engagement de la Ville. Dans le domaine socio-éducatif, les subventions représentent entre 57 et 71 % des budgets. Pour Monsieur LÉVÊQUE, il s'agit de sommes importantes qui illustrent bien l'effort de la Ville en faveur de certains quartiers. Dans le domaine socioculturel, les subventions représentent 24 % des dépenses pour la plus grosse association du groupe, à savoir La CLEF.

Enfin, se projetant à moyen terme, dans la mesure où ces documents sont valables sur trois ans, Monsieur LÉVÊQUE se déclare quelque peu dubitatif en ce qui concerne L'Estival dans le domaine culturel. Le flux de dépenses atteint en effet 2 950 000 €, alors que la subvention représente 70 000 € annuels, l'équivalent de 7 % du budget. Monsieur LÉVÊQUE se demande s'il ne serait pas possible à l'avenir d'encourager davantage cette association.

Sous réserve de l'accord de Madame RICHARD, Monsieur le Maire retient cette suggestion visant à préciser de manière plus systématique les effectifs concernés par chaque association.

Monsieur PÉRICARD souhaite formuler quelques brèves remarques. Il note que deux autres conventions avaient été examinées, à savoir celle nouée avec « Les Vernes » et celle signée avec l'Association « C'est notre histoire ». Constatant leur absence du dossier qui a été remis aux élus, il en déduit qu'elles ont certainement été approuvées par ailleurs.

Ensuite, Monsieur PÉRICARD remarque qu'au début de la mandature, son Groupe avait interpellé le Maire, comme chaque année, sur la nécessité d'organiser, au travers d'une commission spécifique ou toute autre structure de ce type, intégrant des membres issus de différents groupes représentés au Conseil Municipal, un examen annuel de l'action des associations. La communication de cette dizaine de conventions constitue un premier pas vers cette démarche, d'autant que le bilan d'activité de ces associations a lui aussi été communiqué aux élus par le biais de l'intranet. Monsieur PÉRICARD souligne qu'il s'agit d'une première qui va dans le bon sens et donne aux élus une vision un peu plus précise des actions menées par ces associations insérées dans le tissu associatif saint-germanoï, bien connues des élus et soutenues par ceux-ci dans leur action.

S'agissant de l'Estival, Monsieur PÉRICARD se demande si le montant de la subvention prend en compte la mise à disposition d'infrastructures comme le théâtre. Ceci ne doit pas être oublié au moment de peser la contribution de la commune à l'action de ces associations. Il en va de même pour les terrains sportifs mis à disposition des associations sportives.

Au-delà de ces remarques, Monsieur PÉRICARD considère qu'il est difficile d'assigner des objectifs sur trois, quatre ou cinq années à ces associations, alors que leurs ressources ne sont pas pérennes. A ce titre, il prend l'exemple de l'Association « C'est notre histoire », dossier qui sera examiné plus tard au cours de ce Conseil en vue de l'attribution d'une subvention supplémentaire de 50 000 €. Comment une association qui a un objectif conventionné sur une certaine durée peut-elle envisager ses missions si elle ne sait pas auparavant quelles seront ses ressources futures ? « C'est notre histoire » se verra ainsi peut-être attribuer 50 000 € supplémentaires alors même que sa convention a déjà été signée. Ceci peut poser un problème en termes de définition des missions. Cette mise en parallèle entre la durée de la convention et l'incertitude des ressources semble assez paradoxale, pour Monsieur PÉRICARD.

Monsieur le Maire rappelle qu'un certain nombre d'obligations pèsent sur la Ville et les associations. La Ville exige ainsi la communication des bilans d'activité, qui n'ont jamais été cachés. Monsieur le Maire assure qu'il se charge chaque année de transformer ces documents en des termes plus lisibles que la version envoyée par ces associations. L'existence d'indications budgétaires sur trois ans représente un progrès, selon Monsieur le Maire.

Revenant sur le cas de « C'est notre histoire », Monsieur le Maire juge cette situation très spécifique, dans la mesure où les manifestations sont organisées une année sur deux. Cependant, le suivi qui a été mis en place permet de s'assurer qu'avant même le vote par le Conseil Municipal, des engagements sont pris. C'est la raison pour laquelle deux niveaux méritent d'être distingués. D'une part, il existe des engagements qui pourraient s'apparenter à des engagements d'opportunité sur telle ou telle action. Ceux-ci relèvent de la responsabilité de l'exécutif. C'est la majorité municipale qui en est en charge. D'autre part, la Mairie s'engage afin d'augmenter la qualité de l'information sur les opérations qui se poursuivent d'année en année. Chacun a ainsi pu constater l'ampleur des efforts entrepris en la matière. Ils se poursuivront à l'avenir. Monsieur le Maire rappelle à cet égard qu'il juge la demande de Monsieur LÉVÊQUE pleinement justifiée.

Pour Monsieur le Maire, un problème demeure autour des associations résidentes. C'est le cas partout en France. En théorie, cette notion devrait être remise en question. De manière périodique, il faudrait, au lieu de renouveler la convention avec une association, procéder à un appel d'offres. Dans le cas où une association extérieure à la commune présenterait un certain avantage sur une association locale, elle pourrait se voir attribuer un équipement local. Monsieur le Maire croit savoir que cette pratique n'est pas plus mise en place à Saint-Germain qu'ailleurs, alors même que le droit l'exigerait.

Avant de soumettre au vote du Conseil Municipal ces dispositions, Monsieur le Maire précise que pour les associations « Bavette », « Les Vernes » et « C'est notre histoire », les renouvellements ont déjà été actés. C'est en 2013 voire 2015 qu'aura lieu le prochain renouvellement avec ces associations.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 11 G 14 - SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE - BUDGET 2011 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Madame de JOYBERT rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2010, un projet de budget a été voté pour le service de soins infirmiers à domicile et soumis à l'accord de l'agence régionale de santé (ARS).

L'ARS a alloué une subvention de 346 756 € pour :

- La prise en charge de 35 personnes âgées avec un forfait moyen journalier de 27,08€.
- La prise en charge d'une place pour personne handicapée avec un forfait moyen journalier de 2,07 €.

Madame de JOYBERT précise que ce chiffre est calculé sur la base du budget prévisionnel annuel diminué de l'excédent de l'année précédente multiplié par 365 jours annuels et divisé par le nombre de personnes servies. Or, comme il n'y a qu'une seule personne handicapée et qu'aucune autre n'a demandé ce service au cours de l'année précédente, le chiffre est particulièrement bas cette année.

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 381 156 €.
La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 2 052 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, par chapitre, le projet modifié pour l'exercice 2011 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 383 208 €. Il est proposé d'affecter le montant de l'excédent 2009 à hauteur de 11 000 € en réserve de compensation et le solde, soit 34 400 €, en excédent reporté.

Les Commissions « affaires financières » et « affaires sociales » ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 11 G 15 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - VILLE

Monsieur SOLIGNAC présente la décision modificative n° 2, qui suit le budget supplémentaire. En préambule, Monsieur SOLIGNAC précise qu'une décision modificative n° 3 interviendra en même temps que le vote du budget. Il regrette d'autant plus cela que l'information n'est tombée que tardivement. En effet, ce n'est que très récemment que la Ville a reçu la dernière notification concernant CVAE, qui supplée et remplace la taxe professionnelle. La Ville a ainsi reçu notification de la nouvelle quote-part de sa participation au fonds de garantie. Par avance, Monsieur SOLIGNAC prévient que cette écriture sera équilibrée et très succincte. Cependant, il y aura donc bien une décision modificative n° 3, même si les services n'étaient pas vraiment prêts à l'intégrer dans celle-ci.

La décision modificative n° 2 présente un recul des sommes figurant en section d'investissement, à hauteur de – 1 079 746 € et en fonctionnement de 260 380 €.

S'agissant des investissements, Monsieur SOLIGNAC précise que les mouvements concernent tout d'abord le report sur l'exercice 2012 des travaux concernant le terrain de football Georges LEFÈVRE, tant en dépenses qu'en recettes, puisque par définition, si la dépense est annulée, la recette correspondante doit l'être aussi.

D'autres petites dépenses supplémentaires d'investissement sont proposées. Il s'agit de nécessités urgentes concernant le commissariat de police. La liste de ces dépenses a été fournie aux élus.

La section de fonctionnement fait l'objet de mouvements, suite à des dépenses supplémentaires, proposées à l'approbation du Conseil Municipal. C'est le cas notamment de la subvention de 50 000 € en faveur de « C'est notre histoire ». Ceci concerne aussi la remise en état des transformateurs pour la fête des Loges. Ce complément de crédit est assez important, pour Monsieur SOLIGNAC. Pour le reste, il s'agit de petits ajustements concernant les contrats d'assurance ou les fournitures liées aux ouvertures de classes. Par ailleurs, quelques ajustements ont été actés en recettes, à savoir pour l'essentiel des ajustements de dotations. Certains montants concernent des régularisations de facture avec Q Park. La quasi-totalité de ces mouvements figure dans la liste qui a été remise aux élus.

Les Commissions « affaires financières », « affaires sociales » et « travaux - urbanisme - environnement » ont émis un avis favorable à la majorité.

La Commission « éducation - culture - sports » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur QUÉMARD pose une série de questions. La première concerne le report de la mise à niveau des terrains de football. Il se demande pourquoi ce report a été décidé, dans la mesure où le Conseil Municipal a voté récemment cette inscription. La deuxième porte sur le montant de l'AMO sur la réserve Pereire, qui augmente de 50 %, passant ainsi de 180 000 € à 270 000 € au mois de novembre, ce que Monsieur QUÉMARD qualifie de surprenant. Le troisième point a trait à l'« application non conforme de la TVA » mentionnée dans le document. Il en déduit qu'une erreur a dû être commise et souhaite savoir à qui cette erreur est imputable. Enfin, il constate un ajustement des dépenses de personnel d'un montant de 100 000 € sur un total de 27,9 millions d'euro. Outre la modicité de cet ajustement, Monsieur QUÉMARD se demande s'il s'agit d'un dernier ajustement ou une décision qui n'a d'autre fonction que d'équilibrer la décision modificative.

Monsieur le Maire répond point par point aux questions de Monsieur QUÉMARD. En ce qui concerne les terrains du PSG, la Ville ne souhaite engager leur rénovation qu'à partir du moment où sera signée la convention sur le financement. Plusieurs modifications importantes sont intervenues au cours des derniers mois, notamment avec l'arrivée d'un nouveau Directeur général. Monsieur le Maire indique qu'il le recevra au cours de la semaine suivante et la question des terrains sera au menu des discussions.

S'agissant de la réserve Pereire, Monsieur le Maire renvoie à Monsieur SOLIGNAC pour toute explication complémentaire, mais précise que des prestations supplémentaires ont dû être demandées.

Monsieur SOLIGNAC précise que ces prestations supplémentaires figurent en investissement car le projet la « Lisière Pereire » permet d'absorber au titre de l'investissement ces montants liés aux AMO.

Par ailleurs, Monsieur le Maire ajoute que cela comprend également les sommes liées aux candidats ayant concouru à l'accord cadre de maîtrise d'œuvre, qui ont reçu chacun 15 000 € HT. Concernant Q-Park, il précise qu'il s'agit effectivement d'une erreur de facturation de leur part en matière de TVA et qu'il a été nécessaire de procéder à des écritures de régulation. Et comme le crédit a été pris sur la ligne de transport afin de trouver une disponibilité, en accord avec le trésorier principal, il faut donc le réinscrire. Enfin, concernant les dépenses de personnels, il reconnaît que la Ville avait « visé un peu large » dans le BP 2011 avec une augmentation de 4 %, alors qu'en réalité cette augmentation n'excèdera pas 2 %. Par conséquent, la Ville terminera l'exercice avec des marges de manœuvre sur la masse salariale.

Pour Monsieur FRUCHARD, cette décision modificative n'infléchit pas les choix budgétaires initiaux. Cependant, son Groupe demande des précisions sur trois dépenses d'un montant de 50 000 € environ chacune.

La première porte sur le budget supplémentaire de 49 000 € pour les animations. Monsieur FRUCHARD croit savoir qu'il s'agit de chalets de Noël pour l'essentiel, alors que l'an dernier, des animations avaient été prévues en lieu et place de ces chalets. Par conséquent, il souhaiterait qu'un point soit fait sur les animations de Noël.

La seconde concerne la fête des Loges. Monsieur FRUCHARD note une dépense supplémentaire de 57 000 €. Il rappelle que Monsieur LÉVÊQUE avait demandé lors de l'examen des comptes administratifs une analyse des coûts et recettes liés à cette fête. Il réitère donc cette demande.

Enfin, concernant l'association « C'est notre histoire », Monsieur FRUCHARD note que cette dépense de 50 000 € vise à préparer le spectacle de l'an suivant. Par conséquent, il s'enquiert du budget global pour ce spectacle 2012.

Concernant les fêtes de Noël, Monsieur le Maire rappelle que le marché de Noël est arrivé à épuisement. La Ville n'a plus de prestataire pour l'organiser et fort peu de volontaires pour l'occuper, si ce n'est quelques commerçants prêts à vendre des articles qui n'avaient pas grand-chose à voir avec Noël et qui étaient pour partie importés de Chine. C'est la raison pour laquelle l'an dernier, Saint-Germain n'a pas organisé de marché de Noël. Pour autant, les élus ont ressenti un certain besoin en termes d'animations autour de cette période.

C'est la raison pour laquelle des animations ont été organisées. Cependant, Madame RICHARD et Monsieur le Maire s'accordent à dire qu'il manquait un lieu central, qui pourrait servir de rendez-vous aux habitants. Par conséquent, sans recréer ce marché qui ne donnait plus de bons résultats, il a été acté l'idée de créer une nouvelle centralité.

En complément de ces propos, Madame RICHARD ajoute que ce point central aura pour nom le Village de Noël. Il comprendra un chalet bien décoré et agréable, dans lequel différentes associations se succéderont au cours de ces trois semaines et demi. Elles proposeront des animations à destination de divers publics (jeunes, personnes âgées, les passants qui fréquentent le marché les mardis, vendredis et dimanches). Il s'agit ainsi de vivre Noël ensemble.

S'agissant de la fête des Loges, Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit bien de dépenses liées aux transformateurs. Il n'est pas possible pour l'instant de tirer un bilan de cette fête des Loges. Le déficit a été estimé à environ 100 000 €, chiffre en recul par rapport aux années précédentes, dans la mesure où d'importants efforts ont été consentis. Cependant, ce déficit est hypothéqué par la rentrée des recettes, notamment de l'Allée des cuisines, où les grands restaurants ne rentrent plus dans leurs frais. Monsieur le Maire avoue être fortement inquiet sur ce point. Déjà, l'an dernier, des inquiétudes se sont fait jour autour de l'Hacienda et de la Taverne. Les droits seront-ils payés ? Monsieur le Maire assure en tout cas que la Ville fait tout son possible à ce sujet. Cependant, les résultats économiques sont assez douteux. Le restaurant brésilien semblerait se maintenir, mais les deux autres restaurants sont en difficulté, notamment l'Hacienda, dont le concept semble quelque peu dépassé aujourd'hui.

Par conséquent, la prévision de déficit atteint 100 000 €. Cependant, ce chiffre pourrait être dépassé si une partie des recettes venait à manquer.

Concernant le budget de l'animation 2012 de « C'est notre histoire », Monsieur le Maire explique qu'il est impossible de le fournir pour l'heure. La question sera à nouveau abordée à l'occasion du vote du budget 2012, lors du prochain Conseil Municipal. La Ville sera alors amenée à verser une subvention complémentaire à l'association. Le versement d'une subvention complémentaire doit lui permettre de démarrer. Ceci n'empêchera pas qu'il sera nécessaire de verser une subvention complémentaire à l'occasion de l'examen du BP 2012. C'est à ce moment que les comptes seront présentés.

Monsieur le Maire revient ensuite sur un dossier abordé lors de ce Conseil. Il rappelle qu'il n'avait pas souhaité participer au vote sur la convention avec le Paris-Saint-Germain, puisqu'il est membre du Comité de gestion de cette association. Bien qu'il n'exerce aucune activité exécutive au sein du club, il estime tout de même préférable de ne pas participer au vote.

Faisant le lien avec le PSG, Monsieur PÉRICARD se souvient qu'à l'occasion de cette inscription au mois de juillet, son Groupe avait fait part de l'opportunité de l'inscription au regard des modifications capitalistiques qui étaient prévues. Une question avait alors été posée concernant d'éventuelles craintes sur l'avenir et Monsieur le Maire avait alors fait état avec Monsieur LEBRAY de conversations avec Monsieur TAHAR, Président de l'association.

Notant que Monsieur le Maire s'apprête à rencontrer Jean-Claude BLANC la semaine suivante, Monsieur PÉRICARD demande l'inscription d'un point d'actualité sur l'état des discussions à l'occasion de la prochaine séance du Conseil, le 17 décembre, sur ce dossier important pour la commune. Monsieur PÉRICARD assure qu'une telle démarche serait appréciée par les élus de son Groupe.

Il demande également où sera implanté ce chalet de Noël.

Concernant le PSG, Monsieur le Maire assure qu'il ne va pas rouvrir le débat. Il s'en remet aux négociations et assure qu'il rendra compte naturellement des avancées du dialogue.

Madame RICHARD annonce que ce chalet se situera place de l'Abbé Porcaro.

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD s'abstenant, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD votant contre, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 11 G 16 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE - EXERCICE 2012

Avant de céder la parole à Monsieur SOLIGNAC pour le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2012 et à Madame BOUTIN pour le DOB Vert, Monsieur le Maire, souligne simplement qu'il n'a échappé à personne que ce budget s'inscrit dans un contexte économique difficile marqué par la révision à la baisse des prévisions de croissance mais aussi l'absolue nécessité de réduction du déficit du budget de l'Etat. Il en résulte, pour Saint-Germain-en-Laye, comme pour toutes les autres collectivités locales, des perspectives plutôt sombres en termes de recettes, ainsi que l'obligation plus impérieuse que jamais de contrôler les dépenses publiques.

Pour Monsieur le Maire, la Ville de Saint-Germain ne s'est pas laissée surprendre par ces évolutions et reste particulièrement bien armée pour y faire face, d'une part grâce à la maîtrise poursuivie avec constance et année après année des dépenses de fonctionnement et d'autre part grâce au désendettement qui a été opéré depuis près d'une dizaine d'années. Il permet de battre de nouveaux records en termes d'investissements, investissements qui permettront de préparer l'avenir malgré ce contexte difficile. Ces éléments de contexte précisés, Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur SOLIGNAC.

A l'aide d'un diaporama, Monsieur SOLIGNAC insiste à son tour sur le contexte économique défavorable en France, avec une croissance faible, une inflation non négligeable et une consommation des ménages plutôt atone, tandis que l'investissement économique demeure assez faible.

Monsieur SOLIGNAC s'arrête tout d'abord sur quelques éléments concernant le « panier du Maire ». Il note à l'aide d'un graphique un grand écart entre l'évolution de l'indice des prix et le « panier du Maire ». Alors que les prix atteignent un indice 120 en 2010 (base 100 en 1999), alors que le « panier du Maire » atteint 132 ou 136 (base 100 en 1999), en fonction de l'incorporation des charges ou non. Il juge que ces éléments importants, sont dus au fait que les dépenses dans les collectivités locales sont avant tout liées à la masse salariale, avant une série de contraintes de natures administratives ou autres, qui génèrent une inflation anormale.

Au-delà de ce contexte économique de crise, Monsieur SOLIGNAC souligne que les prévisions de croissance pour 2012 ont été revues à la baisse, autour de 1 % de progression du PIB selon l'Etat, qui a décidé de faire participer les collectivités locales à l'effort national pour une cagnotte estimée à 200 millions d'euro. Ce projet de loi n'a pas encore abouti, mais il a été décidé de constituer une cagnotte de péréquation (fonds de péréquation pour l'intercommunalité et pour les communes – FPIC). Il est prévu que ce fonds soit basé sur le potentiel fiscal des communes (PF). Cette notion de PF a été remplacée dans la loi par celle de PFA, à savoir le potentiel fiscal agrégé. Le potentiel financier laisse par ailleurs la place au PFi, c'est-à-dire le potentiel financier. Pour Monsieur SOLIGNAC, il s'agit d'une évolution logique puisqu'elle intègre dorénavant les différentes péréquations et efforts de dotation. Le PFi va à son tour évoluer pour laisser la place à un potentiel financier agrégé.

Jugeant ces évolutions assez complexes, Monsieur SOLIGNAC estime que l'incertitude la plus totale demeure pour l'heure, mais il anticipe des baisses de dotation pour la Ville de Saint-Germain-en-Laye suite à la mise en place de ce nouveau système.

Par ailleurs, il observe une baisse constante de la DGF, suite à la mise en place de divers mécanismes de péréquation. Pour l'année 2012, il faut donc s'attendre, selon Monsieur SOLIGNAC, à une baisse de 1 % environ.

S'agissant des objectifs budgétaires de 2012, il appartiendra à la Ville de faire face à ces reculs en termes de dotation autour de 1 %. Il s'agira également de renforcer le plan pluriannuel d'investissement. Monsieur SOLIGNAC remarque que, dans la brochure qui a été transmise aux élus, figure ce plan pluriannuel d'investissements. La Ville montre des ambitions toujours plus grande dans ce cadre, avec un PPI en progression. La Ville apportera ainsi, à son niveau, sa pierre à la croissance française.

En période de crise, la Ville se fixe aussi pour objectif de maintenir les mécanismes de solidarité, notamment les dépenses engagées au titre de la crèche, des repas dans les cantines (repas à un euro), de la garderie du matin pour les écoles élémentaires. Le maintien de cette solidarité fait partie des priorités pour l'année 2012, selon Monsieur SOLIGNAC.

Ensuite, il s'agit de maîtriser l'ensemble des dépenses de fonctionnement. L'objectif de progression des dépenses ne doit pas excéder 1 % à périmètre constant. Cependant, il faudra tenir compte de l'impact, pour la première fois en année pleine, des deux nouvelles crèches, dont le coût n'est pas négligeable. Au final et compte tenu de ces éléments, les dépenses de fonctionnement ne devraient pas progresser de plus de 2 % avec les crèches et 1 % hors crèches.

Evoquant ensuite les orientations d'investissement pour 2012, Monsieur SOLIGNAC évoque les opérations d'acquisitions restantes sur la réserve Pereire, pour un total de 0,9 million d'euro, à condition toutefois qu'elles soient réalisées avant la fin décembre, de manière à éviter tout report. Ainsi, les acquisitions à RFF pourront être réalisées pour un total de 1,3 million d'euro.

S'agissant du gymnase des Lavandières, c'est un budget de 6 millions d'euro qui est prévu pour l'année 2012, en raison du démarrage de cette opération. Malgré un décalage d'un ou deux mois concernant le démarrage, le montant reste fixé à 6 millions d'euro dépensés en 2012, en raison de l'appel d'offres lancé avec une entreprise générale, qui sont généralement plus rapides, selon Monsieur SOLIGNAC.

Pour la place du Bel Air, ce sont 0,75 million d'euro qui sont prévus, essentiellement pour la poursuite des études, ainsi que la démolition des bâtiments existants. L'un des points importants de ce budget concerne la voirie, les pistes cyclables et l'accessibilité. Le montant a été fixé à 2,5 millions d'euro sur ces dépenses. Pour la voirie, ce sont quelques voies essentielles qui sont concernées, notamment la place Lulli. Toutes les rues concernées figurent sur la carte qui a été remise aux élus, même si celle-ci demeure de petite taille. Toutefois, Monsieur SOLIGNAC cite notamment l'avenue Carnot, la rue de la Croix de Fer, la rue Joffre, rue des Ecuyers. Les pistes cyclables ne sont pas oubliées. Il évoque à ce propos la continuité de la piste cyclable sur Léon Dessoyer ainsi que l'axe paris-Londres présenté par Monsieur ROUSSEAU plus tôt. Concernant l'accessibilité aux personnes handicapées, c'est un budget d'environ un demi-million d'euro qui est prévu, comme chaque année.

En 2012, se poursuivront également les opérations sur Henri IV et le MAS. Pour ce dernier, le montant de la fin des travaux s'élève à 700 000 € environ, tandis que pour Henri IV, les travaux devraient se poursuivre sur 2013. Pour la Rampe des Grottes, les sommes peuvent paraître modestes, en raison de reports résultant de la réalisation 2011. C'est la phase 2 qui se poursuit à l'heure actuelle, autour de la rampe et de l'escalier nord de l'ancienne galerie.

Enfin, Monsieur SOLIGNAC évoque le centre technique municipal. Selon lui, il était temps d'engager les travaux sur ce bâtiment ou à tout le moins sa relocalisation, dans le cadre de l'opération de la lisière Pereire.

Parmi les opérations nouvelles pour 2012, il cite la rénovation des terrains de football, qui viennent d'être reportés. Le budget pour ce chantier s'élève à 1,8 million d'euro. Pour le parking, les coûts des travaux, au terme de la nouvelle convention, devraient atteindre 2,5 millions d'euro. Pour la seule année 2012, ce sont 1,330 million d'euro qui ont été budgétés. S'agissant de la déchetterie, ce sont 350 000 € qui doivent être dépensés en 2012 pour des travaux d'étude, de voirie et d'accessibilité à la nouvelle et future déchetterie.

Le budget prévoyait 21,1 millions d'euro d'investissements sur l'année 2011. Monsieur SOLIGNAC souligne cependant qu'il ne s'agit que d'une estimation dans la mesure où le compte administratif n'est pas encore arrêté. Pour 2012, la première estimation atteint 22,2 millions d'euro. L'estimation en termes d'investissements sur 2011 n'est pas encore disponible, en raison des acquisitions RFF notamment qui pourraient être inscrites soit sur l'exercice 2011 ou le suivant. Cependant, le chiffre devrait être compris entre 18 et 20 millions d'euro.

S'agissant du fonctionnement, les principaux événements incluent la crèche des Comtes d'Auvergne de même que celle du Bois Joli. Pour ces deux crèches, il faut prévoir environ 500 000 € de dépenses supplémentaires. Par ailleurs, la rentrée 2011/2012 a été marquée par l'accueil de 250 élèves supplémentaires, ce qui s'est traduit par la création de sept nouvelles classes, ce qui implique tout de même des dépenses supplémentaires, notamment en termes de repas et d'accueil. Par ailleurs, Monsieur SOLIGNAC attire l'attention des élus sur les quatre tours d'élections sont prévus en 2012, ce qui devrait engendrer des frais pour la commune.

S'agissant de la masse salariale, seule l'évolution classique a été intégrée dans le cadre du GVT. Cependant, le budget 2012 intégrera nécessairement l'évolution de 2 % de hausse du SMIC qui vient d'être décidée. Monsieur SOLIGNAC souligne que cet élément ne figure pas dans les documents remis aux élus, dans la mesure où il s'agit d'une mesure décidée très récemment. Malgré cela, l'évolution de l'enveloppe des dépenses devrait se borner dans les limites évoquées plus tôt.

Sur les fournitures et les contrats se dessinent des perspectives d'économies. Monsieur SOLIGNAC évoque tout particulièrement à ce sujet le téléphone et les fluides. Ceci impose une certaine vigilance sur les bâtiments. S'agissant des dépenses de transport, les nouvelles devraient être intéressantes, suite à une nouvelle répartition des coûts de transport entre Saint-Germain et les villes voisines. Par ailleurs, s'agissant du parking vélos, des contributions obligatoires sont attendues de la part de la RATP pour l'entretien et la surveillance.

S'agissant des variations en termes de recettes, il s'attend à une revalorisation des bases. Ce n'est que quelques jours avant ce Conseil qu'a été officialisée la revalorisation de 1,8 %. Les tarifs municipaux devraient également être revus à la hausse, car la Ville demeure sur cette même ligne visant à faire payer l'utilisateur et non uniquement le contribuable. La Ville reverra aussi à la hausse les droits de mutation, notamment pour intégrer les coûts supplémentaires afférents à la crèche. Cependant, pour Monsieur SOLIGNAC, la Ville dispose de marges de manœuvre qui lui permettront d'intégrer les droits de mutation en recettes à un niveau supérieur au niveau actuel.

Les délégations de service public amèneront la Ville à engranger des recettes supplémentaires, notamment la DSP du parking du Château, même si ces recettes seront amputées par les dépenses d'investissement à réaliser. Monsieur SOLIGNAC cite de même le chauffage urbain qui donnera lieu à une recette exceptionnelle de fin de contrat. Enfin, il annonce que la fiscalité ne progressera pas en 2012.

Faisant le lien entre fiscalité et l'évolution des taux de taxe d'habitation, il souligne que la Ville a connu une hausse importante du fait de l'intégration de la part départementale. La strate à laquelle appartient Saint-Germain (communes de 20 000 à 50 000 habitants) a connu de même une forte progression des taux de taxe d'habitation, évolution plus rapide encore que celle qu'a connu dans le même temps Saint-Germain. Du fait de la faible fiscalité qui a été mise en place dans le département des Yvelines, il est à supposer que l'écart entre Saint-Germain et les autres villes comparables en termes de population ne devrait faire que s'accroître. La Ville a également mis en place un système d'abattements importants, à l'inverse d'autres villes comme la Selle-Saint-Cloud. Le taux base nette sur base brute est donc assez faible.

Monsieur SOLIGNAC montre ensuite un graphique reprenant l'évolution de la taxe foncière de la Ville et des villes comparables, à savoir celles qui n'appartiennent pas à un EPCI. En l'occurrence, seule une cinquantaine de communes entre dans cette base, contre une soixantaine l'an dernier, ce qui explique certainement le léger recul constaté au niveau de la taxe foncière.

S'agissant de l'évolution du produit des impôts locaux d'une année sur l'autre, le produit de la taxe foncière recule, suite à la perte du SIAAP. La taxe d'habitation évolue en revanche de manière positive, passant de 9 à 14 millions d'euro, suite au fait que la Ville récupère la part départementale.

La taxe professionnelle est remplacée par deux autres taxes CVAE et CFE (taxe foncière des entreprises). Le montant collecté au titre de ces deux taxes est supérieur à celui de la taxe professionnelle. Monsieur SOLIGNAC en tire la conclusion que Saint-Germain fait partie des communes gagnantes de la réforme, d'autant plus qu'elle a récupéré 5 millions d'euro supplémentaires de la part du département. L'évolution de produit d'une année sur l'autre est donc très largement positive. Ceci explique les 6,5 millions d'euro récupérés par l'Etat au titre du FNJR afin de rééquilibrer les finances locales. La décision modificative n° 3 viendra acter ces évolutions.

Pour terminer, Monsieur SOLIGNAC évoque quelques éléments d'analyse financière relatifs à l'année 2010. Le PF (potentiel fiscal) de Saint-Germain la place parmi les villes moyennes. En termes de dépenses de fonctionnement, la comparaison est à l'avantage de Saint-Germain, qui dépense 1 282 € par habitant, contre plus de 1 539 € pour la moyenne des communes comparables. Il faut noter en particulier, en ce qui concerne les frais de personnel, un écart d'environ 20 % par rapport à la moyenne. Monsieur SOLIGNAC en conclut que la Ville sait se montrer économe sur ce plan, du fait de recettes plus faibles que la moyenne (16 % inférieures à la moyenne de la strate, soit 1 443 € contre 1 717 € pour les villes de la strate).

Monsieur SOLIGNAC remarque que ces faibles recettes sont dues à un taux d'imposition locale plus faible que par ailleurs. Saint-Germain-en-Laye prélève ainsi 542 € en moyenne par habitant, contre 798 € pour les autres communes de la strate, un écart de 37 %.

Enfin, selon l'estimation des services, la dette à la fin de l'exercice 2011 devrait atteindre 17 millions d'euro, en raison du report des travaux sur la dalle du Bel Air et du terrain de football Georges Lefèvre ainsi que la phase 3 de l'opération Rampe des Grottes. Ces grands investissements seront en effet décalés.

Le budget d'assainissement prévoit des travaux à hauteur de 280 000 €. La redevance d'assainissement restera inchangée en 2012 à 260 000 €. Le vote aura lieu en décembre. S'agissant des soins infirmiers à domicile, l'évolution s'inscrit dans la continuité. Elle est composée en recettes de manière quasi exclusive de la subvention DDASS, ainsi que Madame de JOYBERT l'a indiqué plus tôt. Ayant terminé son exposé autour de la partie financière, Monsieur SOLIGNAC passe la parole à Madame BOUTIN sur la partie développement durable.

Madame BOUTIN propose d'évoquer la partie développement durable, en reprenant chacun des thèmes du plan d'actions issu du bilan carbone et en illustrant le propos au moyen de quelques indicateurs, conformément au souhait des élus. Madame BOUTIN annonce ainsi que, pour la première fois, trois graphiques présentant ces indicateurs seront présentés. Des documents complémentaires seront distribués prochainement présentant ces mêmes indicateurs.

S'agissant des déplacements, elle rappelle que le plan d'action de la Ville comporte trois volets principaux. Le premier vise à encourager les circulations douces. Le second a pour ambition de développer l'usage raisonné de la voiture. Le troisième ambitionne de limiter les déplacements du public et des agents, par le biais notamment de la dématérialisation des services.

Les actions principales qui seront menées en 2012 concernent essentiellement les deux premiers volets, à savoir les circulations douces et l'usage de l'automobile. Au titre du développement des circulations douces, elle cite l'extension du réseau cyclable. L'an dernier, la Ville a ainsi entamé la réalisation d'une piste cyclable rue Roosevelt et Rue Léon Desoyer. L'an prochain, cette piste cyclable sera prolongée pour rejoindre le centre administratif, dans la mesure où l'objectif de la Ville en la matière est de relier les pôles de centralité, dont le centre administratif fait partie, pour Madame BOUTIN. Il était donc essentiel de prolonger cette piste jusqu'au centre administratif.

Par ailleurs, la Ville entreprendra en 2012 une forte action de sécurisation de la zone 30 du Bel Air. Celle-ci est jusqu'à présent composée d'une partie très apaisée, autour de la rue des Cytises et une partie qui ne l'est pas, du fait d'une signalisation insuffisante, de l'existence de voies en ligne droite où les voitures ne respectent pas les vélos et les piétons. Cette action de sécurisation sera menée notamment rue du Panorama, rue Rouget de Lisle, rue Mollard et rue Béon, avec l'installation de totems et de panneaux surélevés en entrée de zone, de bande pavées et de double tiretés au centre des voies, dans un objectif de réduction de la vitesse et d'une meilleure visibilité de l'espace dédié aux vélos.

La troisième mesure essentielle concernant le réseau cyclable porte sur la contribution de Saint-Germain-en-Laye à la réalisation de la vélo-route Paris-Londres.

En ce qui concerne la voiture, Madame BOUTIN évoque deux mesures principales. D'une part, en 2012, sera poursuivie l'action de formation des agents à l'éco-conduite entamée cette année. Pour elle, il s'agit là d'une action importante, dans la mesure où l'éco-conduite est génératrice de réductions importantes des rejets de CO₂, jusqu'à 30 %. D'autre part, sera entreprise une action de poursuite de l'optimisation du parc automobile. Pour la première fois, l'an prochain, la Ville fera ainsi l'acquisition d'un véhicule électrique Kangoo qui sera destiné aux huissiers, qui sont les plus grands utilisateurs des véhicules.

Le second thème du plan d'actions porte sur l'énergie et les fluides. L'année 2012 sera marquée, comme 2011, par une gestion plus économe des consommations énergétiques et de l'eau, dans le cadre des constructions nouvelles et de la rénovation des bâtiments existants.

Parmi les projets développés à ce titre, Madame BOUTIN s'arrête plus particulièrement sur l'extension du gymnase des Lavandières. Pour elle, ce bâtiment est emblématique de la politique de gestion économe de la Ville. Les critères d'exigence retenus sur ce projet vont au-delà du label BBC applicable aux équipements de ce type, grâce notamment au recours aux énergies renouvelables, au raccordement au réseau de chauffage urbain, avec la biomasse comme énergie primaire, l'installation de panneaux solaires pour le chauffage de l'eau et de panneaux photovoltaïques pour l'électricité, ainsi que la mise en place d'un système de détection du nombre de personnes présentes dans l'équipement, ce qui permettra de mettre en adéquation la production de chauffage avec les besoins.

Dans le domaine de l'eau, ce dossier sera également remarquable, notamment de par l'installation d'un système de récupération des eaux de pluie et l'installation de toitures végétalisées pour limiter les rejets d'eau dans les exutoires.

Madame BOUTIN évoque ensuite la rénovation de la Maison des associations, autre projet en cours qui comportera également un volet important en matière d'isolation avec notamment le remplacement des menuiseries extérieures, l'isolation des murs et des combles et l'installation d'une centrale double flux dans la salle des Arts.

L'objectif de gestion économe des énergies vaut aussi pour l'ensemble des projets de rénovation des équipements. En particulier, l'école Marie Curie fera l'objet d'une modification des menuiseries, où les anciennes seront remplacées par d'autres plus isolantes.

S'agissant de la gestion de l'eau, en 2012 sera menée une étude sur l'ensemble du patrimoine bâti, dans la perspective d'y installer des récupérateurs d'eau de pluie pour le nettoyage de l'espace public et l'arrosage des espaces verts.

Concernant l'éclairage public, Madame BOUTIN rappelle qu'en 2011 ont été installés 200 ballasts électroniques qui permettent de faire varier l'intensité lumineuse des réverbères, afin que l'éclairage soit adapté à l'horaire et aux besoins. 100 ballasts supplémentaires seront installés en 2012. Elle ajoute que pour l'heure, l'installation de LED à grande échelle n'est pas prévue en substitution des ampoules traditionnelles et ce, pour deux raisons.

La première raison est de nature économique. Le retour sur investissement se calcule à l'échelle de plusieurs dizaines d'années, voire plus de cent ans. La deuxième raison est que le devenir des LED en fin de vie demeure assez mal connu. Les filières de réemploi, réutilisation, recyclage ou élimination demeurent peu développées. C'est pourquoi, en l'état, la Ville préfère attendre les retours d'expérience avant de se lancer à grande échelle dans une substitution. Madame BOUTIN rappelle tout de même que des LED ont été installées au stade Kennedy.

En 2012, de multiples actions sont prévues sur l'énergie et les fluides, avec le lancement du bilan carbone territoire et la réalisation en début d'année d'une thermographie aérienne du territoire, dans l'espoir de sensibiliser les Saint-Germainois à la nécessité de participer aux efforts en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le troisième thème du plan d'action porte sur la commande publique. Pour celle-ci, la politique de la Ville s'appuie sur une sensibilisation des agents chargés de la commande publique à l'achat éco-responsable. Une formation leur sera dispensée à cet égard en janvier 2012. Elle sera suivie de l'élaboration et de la diffusion d'un référentiel sur la politique d'achat éco-responsable. A cet égard, la Ville dispose d'un guide précieux, à savoir la circulaire de décembre 2008 sur l'Etat exemplaire.

Cette circulaire de 2008 fixe des grands objectifs pour neuf familles de produits, tels que les matériels de bureautique, les solutions d'impression ou encore les fournitures de bureau. À ces neuf familles, il faut ajouter 17 indicateurs qui fixent des objectifs tenant soit à la réduction des consommations soit à l'origine certifiée et à la traçabilité des produits soit à leur éco-labellisation. C'est bien cet objectif que poursuit la circulaire de 2008 sur laquelle la Ville s'est calée.

À l'heure actuelle, la Ville de Saint-Germain se situe dans une situation conforme à la circulaire pour 11 des 17 indicateurs. L'objectif est de ramener ce chiffre à 3 en 2012. Ils concernent pour deux d'entre eux les solutions d'impression, la suppression totale des imprimantes à jet d'encre et utilisation à 100 % de cartouches laser labellisées. Par ailleurs, l'ensemble des fournitures de bureau devraient être éco-labellisées en France ou en Europe.

Madame BOUTIN explique que ces objectifs ne sont pas encore renouvelés parce qu'il faut pour partie attendre le renouvellement du parc. Par ailleurs, l'offre des fournisseurs n'est pas encore suffisamment large pour disposer de toutes les catégories de produits éco-labellisés nécessaires. Pour Madame BOUTIN, en 2011, la Ville était déjà bien positionnée concernant le respect de cette circulaire et devrait être en parfaite conformité d'ici 2013-2014.

Enfin, s'agissant des déchets, elle précise qu'il s'agit d'un poste très émetteur de gaz à effet de serre, le second en volume pour la Ville dans le cadre du recensement effectué à l'occasion du bilan carbone. Madame BOUTIN rappelle que, depuis 2008, la Ville a progressivement mis en place, pour la collecte des déchets des bennes qui fonctionnent au gaz naturel de ville. Ceci a généré une forte réduction des émissions de CO₂, à hauteur de 80 tonnes pour l'année 2011.

En ce qui concerne le secteur du traitement et plus particulièrement les quantités de déchets produites par les Saint-Germanoises devant partir en filière de traitement, deux actions fortes sont menées par la Ville. La première est une action autour du compostage individuel. En 2011, le Conseil Municipal a, à ce sujet, délibéré sur le lancement d'un plan de promotion de trois ans du compostage individuel. A l'occasion de ce plan, il a été décidé de mettre à disposition des Saint-Germanoises 200 composteurs dès l'année prochaine. Les Saint-Germanoises qui en bénéficieront bénéficieront également d'une action de formation et de sensibilisation délivrée par Monsieur MARY, maître-composteur.

Le deuxième volet de l'action en faveur de la réduction des quantités traitées porte sur l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets, obligation résultant du Grenelle de l'environnement. La Ville a quelque peu anticipé l'arrivée de ces nouvelles obligations et lancera dès le début de l'année 2012 une phase de diagnostic suivie ensuite d'un plan d'action.

Madame BOUTIN explique qu'un certain nombre d'actions possibles ont d'ores et déjà envisagées à ce titre, parmi lesquelles :

- l'élaboration d'un nouveau guide du tri pour améliorer la sensibilisation des Saint-Germanoises sur les bons gestes de tri,
- une action de relance de l'expérience « stop pub », qui a permis d'économiser fortement du papier,
- une action sur la collecte de vêtements usagés, avec le développement de l'implantation de containers, dans la mesure où la Ville demeure très largement en retard sur ce point,
- une action sur la réduction du gaspillage alimentaire, notamment dans la restauration collective et les écoles,
- les actions de recyclage des matériels de la Ville à renouveler seront également maintenues en 2012 à travers le site de ventes aux enchères agorastore.

À l'issue de cette double présentation, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur LÉVÊQUE indique en préambule que le budget constitue le moteur de l'activité municipale. Le fonctionnement constitue le cœur des services proposés au quotidien par la population. L'investissement constitue pour sa part le cœur des services de demain.

Monsieur LÉVÊQUE informe ensuite le Conseil du fait que son Groupe a décidé de se montrer extrêmement concret dans le cadre de ce débat. En ceci, Monsieur LÉVÊQUE estime que les membres de son Groupe jouent à plein leur rôle d'élus, à savoir des vecteurs d'écoute. Tous les élus majoritaires et minoritaires sont légitimes pour représenter ou faire part des attentes des concitoyens.

Cette intervention comprendra deux temps. Concernant le budget de fonctionnement 2012 d'une part, Monsieur LÉVÊQUE souhaiterait dégager des priorités dans un contexte difficile. Concernant le financement des investissements d'autre part, il tient également à dresser des priorités pour l'avenir. Au final, il s'agit d'une lecture en creux du document que le Groupe Saint-Germain Solidaire propose. Monsieur LÉVÊQUE veut ainsi mettre en avant des attentes qui pourraient être satisfaites en 2012 et qui n'auront pas été pleinement identifiées à ce stade du débat préliminaire dans les orientations présentées.

D'abord, concernant le budget de fonctionnement, le dialogue des élus du Groupe avec les Saint-Germainois a permis d'identifier six attentes prioritaires pour 2012.

Le premier axe consiste à poursuivre dans le budget de fonctionnement et sans relâche les efforts en faveur du transport collectif et plus particulièrement du réseau de bus dans la ville. Le Groupe Saint-Germain Solidaire estime que ce chantier n'est pas abouti. Un réseau de bus performant constituerait pourtant une alternative crédible à la voiture. Des efforts complémentaires mériteraient d'être apportés à ce sujet, notamment au niveau des horaires le soir, de la vision globale sur ce mode de transport, sur les week-ends. Autant d'axes d'amélioration que cite Monsieur LÉVÊQUE.

Ces attentes ont été maintes fois signalées par les habitants de la ville, de même que par les élus du Conseil Municipal. L'enquête de satisfaction des services réalisée par le Groupe en 2011 le signale très fortement. Monsieur LÉVÊQUE se souvient que le Maire s'était moqué de cette enquête. Ce sont pourtant 324 familles qui y ont répondu, représentant au total 1 500 Saint-Germainois qui s'expriment.

Si le Groupe Saint-Germain Solidaire n'a pas la prétention d'être exhaustif, il a la volonté de l'écoute. La demande sur le réseau actuel, en faveur d'une amélioration de celui-ci, est bien manifeste.

Enfin, tout en respectant la totale indépendance de l'association La Soucoupe, l'analyse en cours pour l'élaboration de son projet social fait ressortir sur le quartier du Bel Air une forte volonté de désenclavement du quartier et des difficultés du réseau de bus, plus particulièrement le soir. Pour Monsieur LÉVÊQUE, lorsque toutes les enquêtes ou remarques vont dans le même sens, l'action devient véritablement légitime, même si les évolutions devront être financées.

La deuxième attente consiste à faire de l'année 2012 l'année du stationnement dans la ville. Pour Monsieur LÉVÊQUE, il s'agit d'un paradoxe. A côté des fortes attentes en matière d'amélioration du réseau de bus, demeurent de fortes attentes concernant les déplacements individuels dans la Ville et donc le stationnement. Il rappelle que la ville compte 3 186 places de stationnement, dont 1 135 en voirie. Les différentes délégations de service public qui gèrent les parkings engendrent un flux financier annuel de plus de 4 millions d'euro. La plupart des tarifs de stationnement ont été revus à la hausse de plus de 10 % en 2010 et il est de notoriété publique que les tarifs de stationnement à Saint-Germain sont considérés comme chers.

Pour Monsieur LÉVÊQUE, une réflexion en profondeur doit être menée sur la politique de stationnement à mettre en place. S'il n'est pas simple de concilier attentes et besoins des commerçants, des Saint-Germanoises, des résidents, des usagers qui n'habitent pas la ville. Comment éviter les voitures ventouses ? Faut-il négocier des emplacements-minute gratuits ? Qu'en est-il de la réflexion sur l'aménagement d'un grand parking autour de la piscine ? Autant de questions, pour Monsieur LÉVÊQUE, qui méritent un éclairage fort en 2012.

L'attente numéro 3 porte sur le social et la santé. Il s'agit de ne pas se désengager sur ce plan. Il note que la Direction de la solidarité de la Ville, dans le cadre du CCAS, est en passe de terminer son analyse sur la demande sociale. Il faudra dans un premier temps partager les résultats de cette analyse et, dans un deuxième temps, mettre en musique les points déterminants. Le budget de la solidarité devra donc, pour Monsieur LÉVÊQUE, s'adapter en conséquence.

En matière de santé, même si la Ville n'est pas l'acteur principal, il juge l'action municipale timide et par trop absente. Des projets de création de maisons de la santé avaient été élaborés il y a quelques années, avant d'être abandonnés. Ce type de permanence de soins permet ainsi de désengorger les urgences. Un projet de ce type mériterait, selon le Groupe Saint-Germain Solidaire, d'être relancé.

Il est à noter aussi des remarques de Saint-Germanoises s'interrogeant sur les permanences des pharmacies dans la ville, pourtant au nombre de 15, avec des gardes le dimanche parfois hors de la ville. Enfin, en matière de handicap, Monsieur LÉVÊQUE se demande s'il est possible d'accentuer, dans le contingent de logement social disponible pour la Ville, des logements accessibles aux personnes handicapées. Dans la problématique concernant le stationnement, il souhaiterait que soient incluses les demandes spécifiques de ces personnes. En effet pour lui, ce n'est pas aux personnes handicapées de s'adapter à leur environnement, mais bien à la société de garantir à toutes et à tous les conditions de l'exercice de la citoyenneté.

L'attente numéro 4 porte sur la petite enfance et l'enfance. Dans ce domaine, Monsieur LÉVÊQUE exhorte la Ville à innover encore en 2012, même s'il admet que beaucoup a été fait, notamment avec l'ouverture de deux nouvelles crèches. Cette offre dense rencontre une demande dense. D'un point de vue plus global, il suggère un essai dans une crèche de Saint-Germain sur des horaires très décalés. Il propose aussi de tirer le bilan et les enseignements des garderies du matin dans les écoles élémentaires et d'assurer ainsi la pérennité de l'offre.

Il propose aussi de mener une réflexion sur les enfants de 3 à 8 ans, âge des apprentissages. À ce sujet, il se demande si la panoplie des activités culturelles et sportives présentes à Saint-Germain, dans ce créneau est bien suffisante et complète. Que peut-on encourager ?

Enfin, dans le cadre des activités de centre de loisirs, pendant les petites et grandes vacances, Monsieur LÉVÊQUE se demande s'il ne faudrait pas renouer avec des offres disparues depuis quelques années à Saint-Germain, à savoir les colonies de vacances.

L'attente numéro 5 concerne le soutien aux associations en 2012. À ce propos, une occasion se profile, à savoir la réouverture du MAS. Aussi, pourquoi ne pas mettre en place de nouvelles orientations dans les nouveaux locaux ? La fin des travaux votés doit être l'occasion d'écrire une nouvelle page saint-germanoise dans le domaine associatif, redynamisant et redéfinissant le projet de la Maison des associations. Monsieur LÉVÊQUE souhaite que ce projet soit revu avec la coopération de tout le monde associatif. Du point de vue de la municipalité, la question demeure : quel soutien pour quel projet ?

Le dernier point et la dernière attente concernent la politique d'ouverture et d'écoute. Dans les moments difficiles, il faut ne pas oublier la culture, selon Monsieur LÉVÊQUE. La culture dans la ville et son accès demeurent des attentes fortes des Saint-Germanoises. Monsieur LÉVÊQUE dresse dès lors cinq pistes pour 2012 :

- étudier la possibilité d'implanter des activités du conservatoire de musique dans le quartier du Bel Air, déconcentrant ainsi les activités culturelles, très présentes en centre-ville,
- revoir la programmation théâtrale du théâtre Alexandre Dumas qui sera présentée en juin 2012. Le théâtre pourrait essayer de sortir de la tradition des spectacles « moliérisables ». Monsieur LÉVÊQUE propose une ouverture vers de nouveaux types de spectacles, en faisant participer les jeunes publics et en revoyant les attentes. Il ne s'agit pas de proposer uniquement les blockbusters de la programmation parisienne.
- élargir les horaires de la bibliothèque George Sand et de la médiathèque, en tenant compte des conséquences en termes de personnel. Monsieur LÉVÊQUE propose à ce sujet d'associer la Ville avec des partenaires comme le cinéma C2L et d'encourager la diffusion des activités arts et essais. Le rôle de la Ville est d'aider à le faire. Il propose également des fêtes de quartier plus nombreuses dans la ville

S'agissant des financements pour toutes ces actions et du plan d'investissements pluriannuel, Monsieur LÉVÊQUE liste cinq remarques. La première concerne les concours financiers apportés par l'Etat, à savoir la dotation globale de fonctionnement, qui est en baisse pour Saint-Germain comme pour les autres communes. Ceci crée un effet de ciseaux dangereux, avec une dotation en baisse de 0,5 %, tandis que le « panier du Maire » progresse de 1,8 à 2 %.

La deuxième remarque s'adresse tout particulièrement aux autres élus du Conseil Municipal et concerne la réforme de la taxe professionnelle. Avec un peu de recul sur sa suppression et son remplacement par la cotisation économique territoriale, Monsieur LÉVÊQUE estime que l'on ne peut être que dubitatif ou interrogatif sur le génie de la haute administration, capable de faire passer des textes d'une complexité inégalée eu égard au résultat final. La taxe professionnelle a été remplacée par la cotisation économique territoriale, elle-même composée de deux impositions distinctes, la CVAE et la CFE.

Les résultats d'une étude publiée il y a quelques semaines mettent en évidence le fait qu'au niveau français, la taxe est allégée pour les entreprises industrielles, alors que la participation des entreprises de service augmente. C'est ainsi que Saint-Germain-en-Laye a vu ses recettes augmenter en 2011. Il s'agissait d'une bonne nouvelle pour la Ville, mais l'Etat a inventé un fonds de péréquation pour assurer la neutralité et donc écrêter les gains éventuels. De la sorte, Saint-Germain retrouve les montants antérieurs.

Concernant la capacité d'endettement pour l'année 2012, Monsieur LÉVÊQUE note que le volume envisagé n'est pas cité dans le DOB, malgré l'évocation en commission des affaires sociales d'un encours supplémentaire de dettes de l'ordre de 5 millions d'euro. Pour lui, la marge de manœuvre est sans doute supérieure. Un encours de dette supplémentaire de 7 millions d'euro ne remettrait pas en cause les fondamentaux de la gestion de la Ville. Monsieur LÉVÊQUE note toutefois qu'en matière de dette, il faudra scruter plus étroitement l'évolution de la dette du SIDRU, eu égard aux emprunts toxiques contractés et aux solutions négociées ou non judiciairement.

En conclusion, Monsieur LÉVÊQUE propose deux investissements. Pour la troisième fois, le Groupe Saint-Germain Solidaire propose la création d'une salle de spectacle dans le quartier du Bel Air. Cette salle permettrait de créer de l'animation dans le quartier et faire en sorte que toutes les animations culturelles ne se retrouvent pas concentrées en centre-ville. Elle pourrait en outre s'insérer dans une démarche sociale au niveau du quartier. Dans la presse, il y a deux ans, l'architecte du projet de reconstruction de la dalle du Bel Air se prononçait en faveur de cette idée : « Seul regret, il manquait pour le Bel Air une salle d'animation et de spectacle ».

Toujours par le biais de la presse, Monsieur LÉVÊQUE constate d'une part que, dans le cadre du projet social du Bel Air, l'association La Soucoupe fait aussi part d'une attente identique et d'autre part, ce mercredi 16 novembre, dans « le Courrier des Yvelines », Monsieur Philippe PIVERT porte un projet de création de salle de spectacle dans le quartier du Bel Air pour amener les jeunes à découvrir la culture. Il s'agit là d'un scoop pour Monsieur LÉVÊQUE, qui invite Monsieur le Maire à s'expliquer à ce sujet, puisque ce projet ne figure pas dans le DOB. Il refuse de croire que ce projet de salle est inclus dans les deux nouveaux bâtiments du Bel Air, car selon la déclaration d'utilité publique actuellement en signature, il est prévu, dans un des bâtiments, la création d'une salle d'une capacité de 80 personnes destinée en priorité à la mission pour l'emploi et au relais assistants maternelles. Elle pourra être aussi mise à disposition des associations, des personnes âgées ou des jeunes et peut se séparer en deux salles pouvant accueillir respectivement 25 et 45 personnes. Il s'agit donc, pour Monsieur LÉVÊQUE, d'une salle de réunion supplémentaire pour le quartier et non d'une salle de spectacle.

Enfin, il propose le lancement d'une étude sur les besoins d'aménagement des locaux scolaires en mètres carrés destinés à la restauration scolaire dans les écoles, investissement qu'il qualifie d'urgent. En effet selon lui, il s'agit d'un phénomène de société. De plus en plus de familles saint-germanoises comptent deux parents qui travaillent. Par ailleurs, le nombre de familles monoparentales ne cesse de croître. La demande d'inscription dans les cantines des écoles élémentaires est et sera en croissance constante.

Il semble donc nécessaire au Groupe Saint-Germain solidaire d'examiner au plus vite les travaux pour les écoles qui sont encore en service traditionnel pour passer en self-service. Monsieur LÉVÊQUE invite aussi à examiner les modalités éventuelles pour les écoles d'un passage de 2 à 3 services le midi, de même que les conséquences pour le personnel et les enfants et surtout à faire étudier architecturalement toutes les possibilités d'augmentations de places. Cette étude doit être menée école par école, en laissant la main à des professionnels des bâtiments, qui sont à même souvent de trouver des solutions innovantes face à des problématiques complexes de manque de places.

Monsieur LÉVÊQUE déclare qu'il est inutile pour Monsieur le Maire d'avancer que le Groupe Saint-Germain Solidaire ne sait que demander plus. Le Groupe sait aussi faire des choix. Il l'a montré l'an dernier en construisant un contre-budget. Il sait tout autant que la majorité compter et gérer, faire des additions et des soustractions, mais aussi envisager les financements souhaitables. L'année 2012 se déroulera dans un contexte économique, y compris pour la Ville, contraint. Cela nécessite des choix, voire des priorités. Ce sont ces attentes de priorité que le Groupe de gauche vient d'exprimer dans le cadre de ce DOB.

Monsieur le Maire remercie Monsieur LÉVÊQUE et remarque en tout premier lieu qu'il n'a pas parlé de sport, seul oubli dans cette déclaration. Il veut croire que le Groupe a aussi des propositions en matière de sport.

Monsieur le Maire estime que Monsieur LÉVÊQUE fait en quelque sorte les questions et les réponses, ce qui rend difficile le commentaire sur ses questions. Il note que, s'agissant du financement de ces projets, Monsieur LÉVÊQUE a fait valoir qu'il savait « faire des additions ». Monsieur le Maire explique en tout cas avoir un sentiment très agréable à l'écoute des propos du Groupe. C'est une musique douce que propose l'opposition, qui est tout à fait dans son rôle lorsqu'elle formule des propositions.

Cependant, Monsieur le Maire avoue un certain malaise. Certaines des choses que le Groupe préconise sont déjà mises en place, notamment concernant la cantine, les associations, les transports collectifs, dont la fréquentation est en très forte hausse. Mais, à l'écoute des propos de Monsieur LÉVÊQUE, il semblerait pour Monsieur le Maire que cela n'est jamais bien fait par la majorité.

Pour Monsieur le Maire, ce discours pose un problème. Il présente tous ces choix comme prioritaires et à portée de main. C'est, selon lui, le principe de l'inventaire à la Prévert. Il se demande comment toutes ces actions, qui ont un coût, pourraient être financées, d'autant qu'elles ne sont pas chiffrées. Pour Monsieur le Maire, il est donc extrêmement facile d'enfiler les perles les unes après les autres.

Si cette musique n'est pas désagréable à entendre, Monsieur le Maire considère qu'elle ne semble pas émaner d'une personne en obligation de choisir des priorités, de trouver des financements et de comprendre que tout ne se fait pas du jour au lendemain.

Revenant sur un certain nombre de points, Monsieur le Maire note qu'en ce qui concerne les transports collectifs, la majorité n'a eu de cesse de réaffirmer que le chantier n'est pas terminé. Il constate avec plaisir une augmentation très importante de la fréquentation du réseau Résalys. Un système d'information doit être mis en place et la Ville réfléchit à une série d'améliorations dont certaines viennent d'être mises en place pour mieux desservir le quartier du Bel Air.

Monsieur le Maire estime ensuite que le discours du « y a qu'à faut qu'on » n'est pas acceptable dans le domaine du stationnement. Ce sujet est extraordinairement difficile. La place donnée à certains est retirée à d'autres. L'espace est extrêmement mesuré et il n'est pas vrai d'affirmer que les tarifs sont trop élevés. S'agissant du parking de la piscine, projet de la majorité municipale, il sera réalisé dans le cadre de l'intercommunalité, en liaison avec le tram-train. Pour Monsieur le Maire, il n'y a aucune raison pour que les contribuables de la ville, que la majorité défend, payent pour un parking qui profitera essentiellement aux habitants des communes environnantes. Il faut donc partager cette charge, en coordination avec le STIF et l'arrivée du tram-train.

Monsieur le Maire note que Monsieur LÉVÊQUE demande l'adaptation du CCAS à la demande sociale. En la matière, il se dit d'accord, mais note que des priorités devront être établies.

S'agissant de la question épineuse de la santé, Monsieur le Maire considère que le législateur a très largement écarté les villes des questions d'organisation des hôpitaux. Le projet des maisons de santé, que Monsieur le Maire a défendu à plusieurs reprises, fait l'objet d'une opposition de la part des médecins libéraux. Le dossier n'est pas pour autant abandonné et Monsieur le Maire indique avoir demandé au nouveau Directeur du CHIPS de regarder dans quelle mesure il pourrait l'assumer.

Ensuite, Monsieur le Maire revient sur la proposition d'horaires décalés dans les établissements de garderie. Il constate à ce propos que la demande n'a pas été formulée. Si la demande venait à s'exprimer et entrerait dans le cadre de la réglementation de la CAF, il serait alors envisageable de mettre en place un tel système. Il donne une réponse semblable concernant les colonies de vacances, constatant qu'aucune demande ne s'est manifestée en la matière.

Monsieur le Maire prend ensuite note des critiques portées à l'encontre du MAS et s'engage à les porter à la connaissance de sa Présidente et de son Bureau. Il se dit véritablement surpris par ces propos.

En matière de culture, Monsieur le Maire remarque que Monsieur LÉVÊQUE a employé le terme de blockbusters, terme qu'il n'apprécie pas du tout. Il constate que la programmation de la Ville rencontre un certain succès et laisse une place à toutes les catégories, y compris aux jeunes.

Monsieur le Maire refuse la polémique autour de la salle du Bel Air, salle dont chacun a pu reconnaître la nécessité. L'existence ou non d'une estrade dans cette salle n'a jamais fait en tout cas l'objet d'une opposition de la part de Monsieur le Maire.

Concernant les questions financières, Monsieur le Maire relève que le Groupe a passé sous silence les moyens de financer toutes les actions qu'il défend. Il constate, comme Monsieur LÉVÊQUE, un effet de ciseaux autour des finances, mais remarque que ce dernier n'en tire pas les conséquences. Le « panier du Maire » n'augmente pas de 1,5 %, mais bien de 3,5 à 4 % chaque année, selon les chiffres de l'Association des maires de France. Il s'accorde en outre avec Monsieur LÉVÊQUE pour dire que la réforme de la taxe professionnelle est incontestablement complexe. Cependant, il refuse d'affirmer qu'elle ait été inutile, dans la mesure où elle a permis de soulager les entreprises, avant tout industrielles, de plusieurs milliards d'euro d'impôts. Tel était l'objectif essentiel.

Monsieur le Maire constate ensuite un amalgame, qu'il qualifie d'habituel, s'agissant de la dette du SIDRU. Il annonce à ce propos que le swap avec NATIXIS a été consolidé ce jour même et la Ville est dans l'attente du résultat de la procédure judiciaire engagée avec DEPFA. Celle-ci a d'ailleurs été reportée, car il semblerait que DEPFA ne soit pas pressée de se défendre.

Enfin, concernant la restauration scolaire, il considère également ce dossier comme une priorité. Avec Madame de SIDRAC et l'équipe scolaire a été engagée une politique en faveur des selfs. Dès lors qu'il est possible d'offrir des journées de cantine supplémentaires aux enfants des parents qui le demandent, la Ville le fait. Cela étant, les capacités ne sont pas infinies et il n'est pas non plus possible de recruter aussi simplement que la Ville le souhaiterait. Elle devra d'ailleurs assumer sept ouvertures de classes et 250 enfants supplémentaires. Il invite l'opposition à ne pas faire comme si ces réalités n'existaient pas.

Monsieur BLANC rappelle qu'il s'agit pour lui du quatrième débat d'orientation budgétaire depuis son élection au Conseil Municipal. Il explique que son Groupe s'est attaché à regarder de manière rétrospective les quatre exercices d'orientation budgétaire, exercice auquel il s'est livré, avant d'aborder les orientations budgétaires pour l'année 2012 et au-delà compte tenu de la PPI.

Tout d'abord, Monsieur BLANC souhaite rappeler les principes qui étaient ceux du Maire au début de cette mandature, principes qui semblaient intangibles et récurrents. L'un portait sur les impôts, qui pesaient, selon Monsieur le Maire, sur les générations actuelles. Celui-ci déclarait alors qu'il refusait de les augmenter.

Le second grand principe portait sur la dette, qui, selon Monsieur le Maire, portait sur les générations futures. Monsieur BLANC constate d'ailleurs que celui-ci n'avait pas de mots assez forts que ceux soulignés dans les rangs de l'opposition pour le sous-investissement structurel de la commune. Monsieur BLANC cite à cet égard le Maire, qui à l'occasion d'un DOB, affirmait que l'opposition était dans son rôle lorsqu'elle demandait sans cesse de dépenser toujours plus. Il précise à ce propos que son Groupe n'appelle pas à dépenser plus, mais à utiliser pleinement la capacité d'emprunt de la Ville. Pour Monsieur BLANC, ce n'est pas un rôle, mais bien une ligne directrice forte des orientations budgétaires.

Ces deux principes constituaient, selon Monsieur BLANC, l'alpha et l'oméga de la ligne budgétaire de la majorité. Pour sa part, le Groupe qu'il représente avait formulé dès le départ quatre remarques. La première portait sur la faiblesse de l'investissement qui situait largement Saint-Germain-en-Laye en dessous de la moyenne des villes de la strate. À l'époque, son Groupe comparait Saint-Germain à la Belle au bois dormant.

La deuxième remarque portait sur l'impôt. Le Groupe de Monsieur BLANC a toujours déclaré que cet instrument ne devait être actionné qu'en dernier recours. La troisième remarque portait sur la nécessité d'un plus grand volontarisme municipal dans le cadre du développement économique. Enfin, la quatrième remarque avait trait à l'obligation absolue de maîtriser les effectifs et la masse salariale de la commune.

Avec quatre années de recul, Monsieur BLANC constate que Monsieur le Maire a sensiblement fait bouger sa ligne et a donné de sérieuses inflexions aux principes qui gouvernaient l'action de la majorité jusqu'alors. S'agissant des impôts, il remarque que le Maire a fait le choix d'augmenter les taux d'imposition en 2011, alors que les bases ont, elles aussi, progressé. C'est ainsi que les impôts locaux ont progressé de plus de 6 %. Le Groupe qu'il représente est opposé à cette hausse qui pèse dans un contexte économique difficile sur le reste à vivre des ménages Saint-Germanoises.

S'agissant des investissements, Monsieur BLANC constate qu'ils n'ont jamais été aussi élevés. Monsieur le Maire en fait d'ailleurs un argument fort de sa politique budgétaire, à rebours de ses orientations initiales. A ce propos, il rappelle que l'encours de la dette est revenu à la hauteur de ce qu'il était en 2003. Preuve en est, pour lui, que la Ville est toujours dans une dynamique de rattrapage d'une décennie de relatif sous-investissement.

S'agissant des orientations pour les années à venir, Monsieur BLANC se dit quelque peu surpris de la programmation aussi tôt dans le calendrier de ce débat d'orientation budgétaire, compte tenu des incertitudes qui pesaient à la fois sur les variables, qui n'étaient pas encore disponibles (tout particulièrement la CVAE, dont le cadrage vient d'être communiqué, la dotation globale de fonctionnement qui baissera d'environ 1 %, les droits de mutations...). Concernant ces derniers, Monsieur BLANC constate qu'ils devraient atteindre un bon niveau, mais qu'il s'agit en même temps de la réserve de précaution pour la municipalité. C'est de ceux-ci que la Ville dégage des marges de manœuvre.

À la lumière de tous ces éléments, il considère qu'il aurait été peut-être plus judicieux d'attendre le dernier Conseil Municipal dans cette période de très forte incertitude, en laissant du temps au temps et en attendant des assurances supplémentaires pour engager ce débat.

Nonobstant ce point et sur le fond, Monsieur BLANC revient sur quelques éléments figurant dans les orientations budgétaires, en les scindant entre le fonctionnement et l'investissement. S'agissant du fonctionnement, il est précisé page 15 que Monsieur le Maire revendique un souci affiché de maîtrise des dépenses de fonctionnement et en particulier de la masse salariale. S'il ne peut que souscrire à cette orientation, Monsieur BLANC considère qu'il s'agit là d'un sujet difficile, car la Ville ne maîtrise pas tous les paramètres en la matière. Toute augmentation de 1 % du point de la fonction publique génère des dépenses supplémentaires de l'ordre de 1,3 milliard d'euro pour l'Etat. Ramené au niveau de la commune, le poids de toute revalorisation reste important pour les finances locales. Il n'en reste pas moins que le compte administratif 2006 et le compte administratif 2010 ont augmenté de près de 4 millions d'euro, chiffre qui n'est pas négligeable, pour Monsieur BLANC. Celui-ci considère cette maîtrise comme absolument indispensable. En effet, toutes les économies de fonctionnement risquent d'être annihilées par l'augmentation non maîtrisée de la masse salariale. C'est pourquoi il souscrit pleinement à l'orientation de Monsieur le Maire en la matière.

S'agissant des investissements, ceux-ci retrouvent un niveau plus en conformité avec le rang de la ville, pour Monsieur BLANC. Il tient tout de même à effectuer deux observations. La première porte sur le volume des investissements d'entretiens qui pèsent fortement dans les 21 millions d'euro, parmi lesquels le MAS (1,8 million d'euro), parking du Château (1,3 million d'euro), stade Georges Lefèvre (1,8 million d'euro), schéma directeur pluriannuel (2,6 millions d'euro). Ces sommes représentent un tiers de la totalité des investissements.

La seconde observation que formule Monsieur BLANC porte sur la durée résiduelle de la dette. Celle-ci est de 6 à 8 ans, chiffre somme toute assez faible. Parfois, l'apurement de la dette est inférieur à la durée de montage des projets. En d'autres termes, la capacité d'emprunt de la Ville se régénère très rapidement. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de Saint-Germain 2020, il conviendrait, pour lui, de travailler rapidement sur de nouveaux projets d'investissement. Enfin, il remarque que, dans les orientations, s'agissant de la problématique des transports, les orientations sont somme toutes assez faibles, alors même que c'est aujourd'hui le problème central des Saint-germanois selon Monsieur BLANC.

Enfin, Monsieur BLANC évoque un angle particulier des dépenses de fonctionnement, lié à la période difficile que traverse le pays. Il appelle à une certaine vertu en matière de dépenses de dépenses de communication ou de cérémonie (communément appelé « train de vie »). Ceci aurait une certaine force en termes de symboles, qui comptent beaucoup, selon lui, en des temps difficiles. Son Groupe aurait été sensible à un engagement fort en la matière. Or, à ce stade et dans les documents transmis aux élus, cette orientation n'apparaît pas. Il demande toutefois à Monsieur le Maire s'il partage cette préoccupation et s'il peut compter sur un signe dans ce sens d'ici le prochain Conseil Municipal.

En conclusion, trois orientations apparaissent comme essentielles dans l'optique de 2012. Il s'agit tout d'abord de maintenir la vigilance sur les dépenses de fonctionnement et tout particulièrement sur les dépenses de personnel, compte tenu des augmentations citées plus tôt et du recul des dépenses de fonctionnement.

Monsieur BLANC constate ensuite que le plan d'investissement en cours n'obère pas les capacités d'emprunt de la Ville. Au contraire, il oblige à anticiper sur de futurs projets pour éviter un futur effet yo-yo et de retour au sous-investissement structurel qui a marqué les années précédentes. Enfin, il appelle à poursuivre l'effort sur le développement économique. Le potentiel financier est en effet important, au regard de la faiblesse de la fiscalité local pour les entreprises. Pour Monsieur BLANC, le développement économique, c'est l'emploi. Par conséquent, il s'agirait d'un signe fort si la Ville parvenait à contribuer à l'effort national en la matière. Dans ce cadre, il est important que Saint-Germain ne rate pas le tournant des franges ferroviaires.

Pour cette orientation très forte, le Groupe de Monsieur BLANC s'engage à travailler aux côtés de Monsieur le Maire.

Si Monsieur le Maire considère la musique jouée par le Groupe Saint-Germain Solidaire comme trompeuse, il considère celle de Monsieur BLANC comme confuse. Les disciplines que la Ville s'impose depuis des années gênent à l'évidence les membres du Groupe, dans la mesure où elles rendent la critique difficile. Monsieur le Maire affirme qu'il n'est pas utile d'essayer de sortir des phrases de leur contexte, comme si ce contexte n'avait pas changé. Il rappelle à ce sujet que le Groupe réclamait sans cesse des relances à tout crin voilà quelques années. Aujourd'hui, le Groupe Ensemble pour Saint-Germain appelle à réduire les dépenses le jour du débat d'orientation budgétaire, car, selon lui, le reste de l'année, les membres du Groupe appellent sans cesse à dépenser plus.

Des changements de conjoncture considérables sont intervenus au cours des dernières années, selon Monsieur le Maire. Malgré cela, la politique de la majorité n'a pas varié, à savoir une maîtrise absolue des dépenses de fonctionnement, un désendettement avant de procéder à des investissements ensuite. Pour Monsieur le Maire, il faut en effet faire les choses dans l'ordre : se désendetter avant ensuite d'investir. C'est ainsi que le niveau des investissements a progressé de manière sensible au cours des 10 dernières années.

Il appelle donc Monsieur BLANC à ne pas chercher des contradictions dans le discours du Maire, dans la mesure où sa politique n'a pas changé selon lui. Toutefois, il a fallu à un moment accompagner le plan de relance de l'Etat, ce qui a été fait. Il revient donc sur le sentiment d'inconfort qu'il perçoit dans la position de Monsieur BLANC.

Monsieur le Maire évoque ensuite la question de l'impôt et constate que la perte du principal contribuable, qui apportait à la Ville 860 000 € chaque année ne peut être compensée aisément dans le cadre d'un budget bien tenu. Il met au défi quiconque de lui prouver l'inverse. Il rejoint Monsieur BLANC sur le fait que cette augmentation a été imposée. Il appelle chacun à avoir le courage de regarder en face les chiffres. Il est trop simple, selon lui, de demander toujours plus de dépenses, de les voter et de refuser ensuite de voter les recettes. Il affirme que la majorité ne peut se permettre ce type d'attitude.

Il remercie ensuite Monsieur BLANC pour ne pas avoir prétendu, comme l'an dernier, que la majorité ne faisait qu'appliquer les préconisations de son Groupe. La majorité se contente d'appliquer son programme. Il souligne à cet égard que Saint-Germain demain (et non Saint-Germain 2020) n'est en rien un programme. Il s'agit d'idées pour un avenir à long terme, présentées par des spécialistes et non celles du Maire ou de la municipalité. Cependant, il considère que ces propositions mériteront d'être débattues.

Il tient ensuite à souligner que le train de vie de la municipalité demeure modeste et assure veiller à cela. Concernant la lisière Pereire, il affirme que la majorité essaiera de concilier au mieux la nécessité d'amener des entreprises, sachant que des contacts intéressants, ont déjà été noués à ce sujet, et celle de créer des logements, conformément aux obligations législatives. Il est impossible de procéder à l'un sans l'autre. C'est pourquoi 300 logements seront construits. L'objectif de territorialisation des logements du Grand Paris devra être mis en œuvre par les municipalités de droite comme de gauche. A cet égard, la Ville ne dispose guère de marges de manœuvre pour ce faire et la lisière Pereire sera l'une d'entre elles.

Monsieur QUÉMARD aborde la question du DOB vert. Il note dans ce document une série de déclarations d'intention intéressantes, même si son Groupe continue de défendre l'introduction des LED ne concernera que l'éclairage de Noël et non l'ensemble de l'éclairage public. À ce propos, il conteste les déclarations de Madame BOUTIN et se dit prêt à lui communiquer des éléments factuels de fournisseurs de LED. Celles-ci sont conçues et fabriquées en France. Leur introduction possède donc une valeur citoyenne. Par ailleurs, il sourit à l'idée selon laquelle le retour sur investissement en la matière demanderait plusieurs centaines d'années.

Monsieur QUÉMARD déclare cependant que son Groupe partage l'objectif de réduction de la quantité d'énergie consommée et d'augmentation de l'efficacité énergétique. Cependant, cette volonté doit se traduire en objectifs, contrôlés ensuite par des outils de mesure adaptés. A ce propos, il ne doute pas que la Ville ait mis en place des indicateurs de performance qui permettront de suivre les efforts entrepris, de les adapter, voire de les corriger. Aussi, il souhaite que Madame BOUTIN communique ces indicateurs ou tableaux de bord, dont une première ébauche a pu être exposée ce jour.

D'autre part, revenant sur les normes et les standards, Monsieur QUÉMARD se demande pourquoi la Ville n'entre pas dans une démarche de certification du type ISO 9000, 14000 ou 27000, ainsi que d'autres communes alentours ont pu le faire. Leur retour d'expérience pourrait s'avérer précieux. Dans le cadre notamment de l'intercommunalité à venir, une telle démarche permettrait de donner un label et une assurance de conformité aux normes à venir.

Enfin, mis à part l'opération de thermographie aérienne et le développement du compostage, mesure déjà ancienne, Monsieur QUÉMARD ne voit pas d'éléments de nature à impacter directement la vie des habitants et leur propre consommation d'énergie. A ce titre, il évoque les difficultés de transport au niveau de la commune, parfait exemple selon lui d'effet négatif sur le bilan carbone et énergétique. Pour Monsieur QUÉMARD, il serait possible de communiquer plus et mieux autour des mesures à prendre et des bonnes pratiques en termes de développement durable, afin de diffuser l'esprit éco-responsable, auquel son Groupe adhère.

Monsieur le Maire affirme être d'accord avec Monsieur QUÉMARD sur les trois points présentés.

Madame BOUTIN adhère également à ces propos, notamment concernant le passage en intercommunalité. S'agissant des LED, elle précise que la discussion se poursuit. Pour le reste, elle souligne que la communication en direction des habitants de la ville interviendra après la phase bilan carbone territoire qui va permettre de mesurer les émissions liées aux activités, aux déplacements des Saint-Germainois ainsi qu'aux défauts d'isolation des habitations.

Monsieur PÉRICARD souligne que les propos tenus par les membres de son Groupe n'ont pas varié depuis la création du Groupe. Il souhaiterait que l'objectivité qui est celle de son Groupe s'affiche également dans les discours de Monsieur le Maire. Pour Monsieur PÉRICARD, celui-ci tente en effet de justifier l'augmentation des taux d'imposition en faisant croire que la Ville avait perdu une recette fiscale importante en provenance du SIAAP, alors même que la Ville n'a perçu que deux ans. A l'époque, son Groupe avait bien déclaré que cette recette n'était pas pérenne. Il considère par conséquent le discours de Monsieur le Maire peu approprié.

Ensuite, Monsieur PÉRICARD rappelle avoir participé au jury de concours qui a sélectionné le projet autour du gymnase des Lavandières. Le premier chiffrage était de l'ordre de 6 millions d'euro avec une estimation de dépassement de 20 %. Aujourd'hui, ce seront 6 millions d'euro qui seront investis au titre de 2012 et quasiment 4 millions en 2013, soit un coût global de presque 10 millions d'euro. Monsieur PÉRICARD se dit surpris de ce surcoût, alors même que les montants étaient bien inférieurs au moment du choix.

Concernant le SIAAP, Monsieur le Maire note que cette recette a été perçue pendant quatre ou cinq exercices consécutifs. Il s'agit d'une ressource dont bénéficiait la commune et qui a été perdue depuis. La réalité est bien celle-ci, selon Monsieur le Maire, et la Ville doit faire face à une diminution de 870 000 € des recettes.

Concernant le gymnase des Lavandières, Monsieur le Maire observe qu'il s'agit du même phénomène que celui constaté pour la CLEF et pour la dalle du Bel Air, à savoir que des architectes sont sélectionnés sur des coûts qu'ils vont chercher à sous-estimer. Il ne s'agit en rien d'un phénomène propre à Saint-Germain ou même nouveau. Les décalages sont fréquents. Par ailleurs, il est impossible de comparer les coûts avant taxes, frais d'études et d'architectes avec le coût final.

Pour Monsieur le Maire, la loi existante en la matière n'est pas bonne. Elle amène les villes à sélectionner en fonction des prix proposés, mais ceux-ci sont volontairement sous-estimés pour remporter les concours. Dès lors que le projet est sélectionné, de nouveaux éléments qui n'avaient pas été prévus viennent s'ajouter. Le dossier de consultation des entreprises fait alors apparaître brusquement des coûts 50 % plus chers. Ce type de dérive est inhérent, dans une large partie, à la loi actuelle sur la maîtrise d'ouvrages publics. Celle-ci amène à sélectionner des architectes sur des prix théoriques toujours dépassés par la suite dans des proportions considérables. Monsieur le Maire assure, dans ce contexte, faire cependant tout son possible pour tenir les prix.

Le projet de Madame FRICOU-CASSIGNOL était un projet d'une complexité inouïe, selon Monsieur le Maire, qui assure qu'elle n'a découvert cette complexité qu'au fur et à mesure. Toutefois, il considère qu'il s'agit du prix à payer en contrepartie d'une ambition. À cette occasion, Monsieur le Maire a le plaisir d'annoncer aux membres du Conseil que l'enquête parcellaire est désormais pratiquement terminée. Cette enquête bloquait la déclaration d'utilité publique. C'est ainsi quelques mois qui ont pu être gagnés. Le résultat de cette enquête sera présenté aux membres du Conseil lors de la séance du mois de décembre. Ceci permettra, pour Monsieur le Maire, de libérer enfin l'opération. Il regrette tout de même que Monsieur STUCKERT ne soit pas là pour évoquer le sujet.

En l'absence d'observations ultérieures, Monsieur le Maire clôt le débat sur les orientations budgétaires.

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2012.

N° DE DOSSIER : 11 G 17 - RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2010 DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX : SIABS - SIDEYNE

Madame GENDRON rappelle que le SIABS, Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Boucle de la Seine siège au Vésinet quatre fois par an et regroupe 14 communes. Il a vocation à assurer l'exécution, l'entretien et le fonctionnement de leur collecteur d'eaux usées destinés à conduire à l'émissaire Sèvres-Achères d'un diamètre de 3.75 mètres pour se déverser au SIAAP.

Les ouvrages intercommunaux d'assainissement établis sur la rive droite sont également concernés. Le SIABS comprend plus de 31 000 abonnés, soit 4,5 % de plus que l'année précédente. Cependant, une baisse de 1 % du volume consommé a été constatée sur la même période, sur les 10 420 000 m³ d'eau.

Dans l'optique d'une harmonisation du fonctionnement des réseaux et des travaux, une étude avait été confiée par les trois syndicats d'assainissement (SIAAP de Saint-Germain, SIAAP de Bougival et SIABS), au groupement Hydratec, comprenant notamment une étude par temps de pluie. De nombreuses incohérences ont cependant été relevées entre les résultats de cette étude et la réalité technique et ont amené le SIAAP à s'en désengager matériellement, constatant une prestation non exploitable in situ.

En mars 2010, une mise en concurrence pour une nouvelle DSP a permis d'en diminuer le coût de 73 % et d'accroître le volume des prestations du délégataire (intégration de la démarche, certification environnementale ISO 14001, renforcement du dispositif d'auto-surveillance au niveau des principaux déversoirs d'orage, définition des procédures à mettre en œuvre en cas de crise majeure). L'année 2010 a été marquée par la poursuite de campagnes d'enquête de conformité, par la surveillance des rejets d'établissements de restauration et par un complément apporté au dispositif d'auto-surveillance sur deux déversoirs. Des interventions ponctuelles ont été réalisées sur des installations techniques, dont la liste exhaustive figure en page 5 du rapport. Enfin, six interventions d'urgence ont eu lieu à la suite d'obstruction de canalisations. Plus de 2 000 mètres de réseau ont été curés et 174 mètres ont fait l'objet d'une inspection télévisée.

Monsieur CHARREAU rappelle que le SIDEYNE (Syndicat intercommunal d'électricité des Yvelines nord-est) contrôle et distribue l'énergie électrique, représente les collectivités membres dans toutes les instances où sa présence est requise. Ce travail est toutefois, la plupart du temps, exercée par le SEY. Le syndicat a aussi la possibilité d'appeler en soutien technique ou d'aide à la maîtrise d'œuvre le SIDEYNE, qui bénéficie de concours des ingénieurs du S.E.Y pour aider les communes.

Le SIDEYNE redistribue la participation financière accordée par ERDF ou le SEY en fonction des taux effectivement réalisés. Monsieur CHARREAU évoque ensuite deux participations, l'une pour les travaux d'enfouissement réseau basse tension, qui correspond à 40 % des dépenses réalisées et une deuxième pour les travaux d'enfouissement réseau électrique ou renouvellement d'éclairage électrique dite R2. Monsieur CHARREAU rappelle à ce sujet que les communes ne versent rien au syndicat.

Le versement du SEY au SIDEYNE s'effectue par le biais de la participation d'ERDF : R1 en fonction du nombre de communes et d'habitants plus une base forfaitaire, une partie variable calculée en fonction des missions réalisées par le SIDEYNE.

En 2010, R1 était égale à 7 300 €, somme identique à celle versée en 2009. Cette somme est conservée par le syndicat.

Un deuxième versement R2 est fonction des travaux réalisés et payés en n-2. Il est reversé aux communes 40 % basse tension et R2 majoré de 28 % pour 2010 contre 25 % en 2009. R2 a représenté 274 947,71 € contre 287 590 € en 2009.

Monsieur CHARREAU rappelle que le SIDEYNE bénéficie de la particularité d'obtenir une participation ERDF sur les travaux d'investissement des feux de signalisation. La participation de 40 % basse tension était particulièrement importante en 2010, 525 549,06 €. Il s'agissait d'un rattrapage d'ERDF sur des programmes anciens.

Monsieur CHARREAU dresse ensuite le bilan de l'activité 2010 :

- trois réunions,
- un partenariat entre le SIDEYNE et le SEY qui se poursuit,
- le SIDEYNE conserve son avantage d'enveloppe illimité pour la participation de 40 %.

Il évoque ensuite le compte administratif 2010 :

- crédits ouverts : 1 078 687,43 €
- recettes réalisées : 780 598,13 €
- dépenses réelles : 800 404,84 € dont frais administratifs 2 353 €, le reste étant reversé aux communes.

Il ressort donc du compte administratif un déficit de 18 806,71 €. Compte tenu de l'excédent reporté de l'année 2009, soit 157 587 €, le solde de l'exercice 2010 demeure positif et s'élève à 138 780 €. Ce résultat a été repris au budget 2011. En section fonctionnement, le budget permet de faire des avances aux communes avant la perception de la participation ERDF.

Monsieur CHARREAU évoque ensuite le SEY, syndicat mixte exerçant l'autorité administrative des réseaux publics de distribution d'énergie électrique. Au titre de sa mission, il contrôle les missions qui constituent la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés et contrôle la bonne application du cahier des charges de concession et des textes réglementaires concernant la distribution de l'électricité. Il peut être chargé d'assurer le pouvoir concédant de la distribution de gaz, conseiller les communes adhérentes pour la maîtrise de la demande d'énergie.

Au 31 décembre 2010, 196 communes (191 dans les Yvelines et 5 dans le Val d'Oise) adhéraient au SEY pour un total de 960 812 habitants.

Participation ERDF effacement des réseaux participation révisée en fonction de la population du SEY en longueur des réseaux aériens. Le programme a concerné 64 communes en 2010 pour un montant de travaux de 7 478 432 €. La redevance de concession R2 est entièrement reversée aux collectivités.

Monsieur CHARREAU évoque ensuite la situation financière du SEY :

Au compte administratif 2010 figurent :

- dépenses de fonctionnement : 3 586 514 €,
- recettes : 4 078 384 €,
- excédent de fonctionnement 2009 : 750 044 €.

Ceci donne un excédent final pour 2010 de 1 241 914 €. Les dépenses d'investissements 2010 s'élèvent à 32 938 €, alors que les recettes se montent à 6 258 €, soit un déficit d'investissement de 26 680 €, auxquels s'ajoutent un excédent d'investissement 2009 de 14 368 € soit un déficit final de 12 314 €. Enfin, l'excédent de fonctionnement disponible est réduit à 1 229 600 € après déduction de ce déficit d'investissement.

En application de ces dispositions, les rapports pour l'année 2010 des syndicats intercommunaux suivants dont la Ville est membre font l'objet d'une communication au Conseil Municipal :

- le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS),
- le Syndicat Intercommunal D'Electricité des Yvelines Nord-Est (SIDEYNE- SEY).

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports présentés.

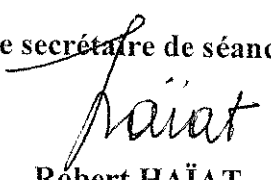
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte des rapports d'activité 2010 des syndicats intercommunaux précités.

Communication :

Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sera mis fin au détachement sur emploi fonctionnel du Directeur général des services à compter du 1^{er} février 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h16.

Le secrétaire de séance,



Robert HAÏAT